



rapport annuel

2023

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
FITIAVANA – TANINDRAZANA – FANDROSOANA
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

RAPPORT ANNUEL 2023
COMITÉ POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTÉGRITÉ

OSONS LA BONNE GOUVERNANCE

Sommaire

01

LE COMITÉ POUR
LA SAUVEGARDE
DE L'INTÉGRITÉ ET
SON MANDAT

Page 8.

02

ÉTAT DE LA CORRUPTION :
OÙ EN SOMMES-NOUS
DANS LA LUTTE?

Page 11.

03

EFFECTIVITÉ :
« L'APPROCHE MULTI-ACTEURS,
CONDITION DE L'EFFECTIVITÉ
DES ACTIONS »

Page 24.

04

CAPITAL HUMAIN :
MAÎTRISE
DE LA TECHNICITÉ

Page 41.

05

NOUVEAU SIÈGE DU CSI

Page 44.

06

RÉALISATIONS
FINANCIÈRES

Page 48.

07

RECOMMANDATIONS

Page 52.

08

PERSPECTIVES POUR
2024

Page 53.

Que signifie...

AML	Anti-Money Laundering
ARAI	Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites
ARINSA	Asset Recovery Inter-Agency Network for Southern Africa
ARTEC	Autorité de Régulation des Technologies de Communication
ASPE	Association pour la Sauvegarde et la Protection de l'Enfance
BC	Blanchiment de Capitaux
BFM	Banky Foiben'i Madagasikara
BIANCO	Bureau Indépendant Anti-Corruption
BIF	Birao Ifoton'ny Fananantany
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CCMA	Cadre de Concertation Multi-Acteurs
CDI	Centre de Documentation et d'Information
CNIDH	Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
CNOC	Comité National d'Orientation et de Coordination
CNUCC	Convention des Nations-Unies contre la corruption
CoSP	Conférence des États-Parties
CPIA	Évaluation des politiques et des institutions
CRF	Cellules de Renseignement Financier
CSE-PAC	Comité de Suivi et d'Évaluation des PAC
CSI	Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité
CSLCC	Conseil Supérieur pour la Lutte Contre la Corruption
CSP	Centre de la Surveillance des Pêches
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CUAPLC	Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la corruption
DCN	Direction de Coordination Nationale
DOS	Déclarations des Opérations Suspectes
ECPAT	End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes
ENMG	École Nationale de la Magistrature et des Greffes
ENR	Évaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
EPU	Évaluation Périodique Universelle
ESAAMLG	Eastern and Southern Africa Anti-Money Laundering Group
FDSP	Faculté de Droit et des Sciences Politiques
FEC	Facilité Élargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
FT	Financement du Terrorisme
GAFI	Groupe d'action Financière
GI-TOC	Global Initiative Against Transnational Organized Crime
GIZ	Agence de Coopération Allemande
HCDED	Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'État de Droit
HCJ	Haute Cour de Justice
IACA	International Anti-Corruption Academy

Que signifie...

IDA	Association Internationale de Développement
IGE	Inspection Générale de l'État
IIAG	Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique
IMCO	Indice Mondial du Crime Organisé
INDDL	Institut National de Décentralisation et de Développement Local
IPC	Indice de Perception de la Corruption
JALCC	Journée Africaine de lutte contre la corruption
JILCC	Journée Internationale de Lutte contre la Corruption
LBC-FT	Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
LCC	Lutte Contre la Corruption
LPDE	Lettre de Politique de Décentralisation Émergente
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MER	Mutual Evaluation Report
MINJUS	Ministère de la Justice
MNDPT	Ministère du développement Numérique, de la transformation Digitale, des Postes et des Télécommunications
ODD	Objectifs de Développement Durable
OEFCM	Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OJM	Ordre des Journalistes de Madagascar
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
OPJ	Officiers de Polices Judiciaires
OSC	Organisations de la Société Civile
PAC	Pôles Anti-Corruption
PGO	Partenariat pour un Gouvernement Ouvert
PICEES	Pacte d'Intégrité Corporelle dans l'Éducation et l'Enseignement Supérieur
PIP	Programme d'Investissement Public
PNDE	Plan National de Décentralisation Émergente
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Technique et Financier
RPI	Ressources Propres Internes
SAC	Système Anti-Corruption
SAMIFIN	Sampan-Draharaha Miady Amin'ny Famotsiam-Bola syny Asa Fampihorohorona
SEIMAD	Société d'Équipement Immobilier de Madagascar
SIIGAC	Système d'Information Intégré de la Gouvernance et de l'Anti-Corruption
SNI	Système National d'Intégrité
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption
STAC	Structure anti-corruption
STD	Service Technique Déconcentré
TI-IM	Transparency International-Initiative Madagascar
UNGASS	UN General Assembly Special Session

Introduction

L'année 2023 a été une année cruciale pour le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI). L'institution a poursuivi son engagement dans la lutte contre la corruption et l'amélioration de la bonne gouvernance, en s'appuyant sur les acquis des années précédentes et en ouvrant de nouvelles perspectives.

En 2023, le CSI a renforcé son soutien au système de lutte contre la corruption. Il a notamment organisé des sessions de formation à l'endroit des acteurs. Le CSI a également consolidé sa mission de suivi et d'évaluation en analysant les indicateurs internationaux de gouvernance et de corruption et en déployant un système d'information collaboratif.

Dans le cadre de sa mission d'appui, de conseils et de recommandations, le CSI a poursuivi ses actions en faveur de l'amélioration de la gouvernance locale et de la gouvernance foncière.

Dans son objectif de suivre les évolutions et tendances au niveau mondial en les conjuguant avec les réalités nationales, le CSI a entamé en 2023 les études sur la corruption et genre. Un groupe de travail réunissant toutes les composantes concernées par cette thématique a ainsi été mis en place et opérationnalisé.

Dans sa mission de garantie d'indépendance opérationnelle des organes du système anti-corruption, le CSI a participé activement aux sessions et réunions des instances décisionnelles mises en place pour assurer et suivre l'efficacité de la lutte contre la corruption et de la lutte contre le blanchiment des capitaux à Madagascar.

Le CSI a pu avancer considérablement dans le développement du Système National d'Intégrité (SNI) en organisant des rencontres bilatérales et des ateliers de concertation et de sensibilisation dans les régions pour permettre aux piliers d'appréhender les enjeux de la lutte contre la corruption et de la bonne gouvernance et également de mieux connaître leur rôles et responsabilités.

Le CSI a également procédé à la finalisation de sa stratégie de communication par le renforcement de la collaboration entre le CSI avec les médias. Plusieurs ateliers de sensibilisation et de renforcement de capacité ont été organisés dans ce sens aux fins d'améliorer la compréhension de la LCC et de la mission du CSI par les journalistes.

Dans le cadre de ses partenariats avec les PTF, le CSI a pu bénéficier de la subvention locale du GIZ ainsi que de l'appui du PNUD et de l'OIF en 2023.

Enfin, à l'instar des différents acteurs de LCC composant la délégation malagasy, la participation du CSI à la CoSP 10 a marqué la célébration du 20ème anniversaire de la CNUCC.

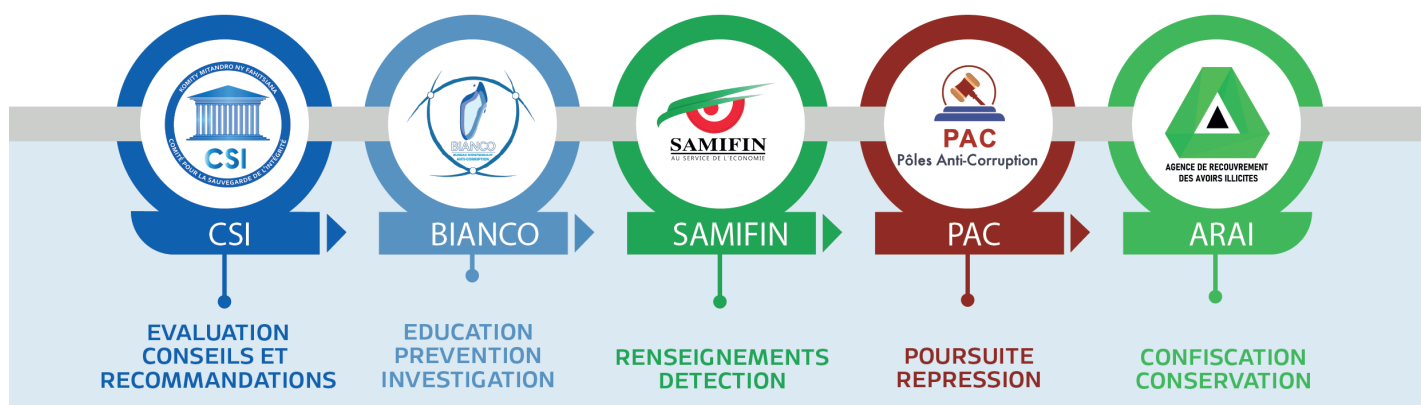
Les préparatifs en vue du prochain déménagement du CSI prévu en 2024 ont également jalonné l'année 2023 et ont abouti à la signature de la convention entre la BFM, l'ARTEC, la MPTDN et le CSI.

Ce rapport offrira une vue d'ensemble sur l'état de la corruption, de l'effectivité de la lutte et des investissements consentis en matière de capital humain dans le cadre de la LCC, ainsi que des recommandations et perspectives pour l'année 2024.

01

Le comité pour la sauvegarde de l'intégrité et son mandat

Le CSI est un organe rattaché administrativement à la Présidence de la République. La loi n° 2016-020 du 22 août 2016 sur la lutte contre la corruption (Loi LCC) en son article 40 place le CSI parmi les entités du SAC en charge de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC). Il est régi par son décret de création n° 2006- 207 du 21 mars 2006 modifié et complété par les décrets n°2016-034 du 20 janvier 2016 et n° 2019-1545 du 04 août 2019.



Vision

« À l'horizon 2028, le CSI est une institution incontournable, forte et rayonnante pour faire avancer la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. »

Rappel des missions

Les missions principales du CSI sont définies par l'Article 41 de la Loi LCC et l'article 2 (nouveau) de son décret de création.



La loi LCC en son article 41 :

« Le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité est chargé de l'évaluation du système de lutte contre la corruption. Il assure un rôle d'appui et de conseil à ces mêmes organes. Le Comité pour la sauvegarde de l'intégrité est habilité à prodiguer des conseils et à émettre des recommandations sur la lutte contre la corruption aux Institutions de la République et à tout organisme public ou privé.

Le Comité pour la Sauvegarde de l'intégrité est garant de l'indépendance opérationnelle des organes du système de lutte contre la corruption. À ce titre, il initie le recrutement des directeurs généraux du BIANCO, du SAMIFIN et de l'agence chargés du recouvrement des avoirs illicites, ainsi que du coordonnateur du pôle anti-corruption par la mise en place d'un comité de recrutement ad hoc. »

Le décret CSI en son article 2 nouveau : « Le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité a pour mission de :

- Développer le Système National d'Intégrité (SNI) ;
- Assurer la coordination, le suivi et l'évaluation du Système Anti-Corruption ;
- Élaborer et mettre en œuvre la Politique Nationale de Bonne Gouvernance.

Membres du comité

Le CSI est composé de sept membres :

- Un président, nommé par Décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres ;
- Le Médiateur de la République, membre de droit ;
- Un représentant de l'Ordre des Avocats ;
- Un représentant de l'Ordre des Journalistes ;
- Un représentant de l'Ordre des Experts Comptables et Financiers ;
- Un représentant de la Fédération Nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et d'Agriculture ; et
- Un représentant des Organisations de la Société Civile (OSC).

Le mandat des membres du comité est de trois ans, renouvelable une seule fois. Chaque membre titulaire a un suppléant à l'exception du Président et du Médiateur. La désignation se fait selon la procédure propre à chaque entité concernée.

Le comité se réunit au moins une fois par mois sur convocation de son président.

Le CSI se distingue par sa composition où cinq des sept membres sont issus d'organisations non étatiques. En 2023, les membres en fonction du CSI incluent :

- Présidente : Mme RABENARIVO Sahondra ;
- Médiateur de la République : M. RATSIRAHONANA Lala ;
- Représentant de l'Ordre des Avocats :
 - Titulaire : M. RAKOTONJATOVO Andrianaivo Mamisoa ;
 - Suppléante : Mme RABEMANANJARA Sylviane ;
- Représentant de l'Ordre des Journalistes :
 - Titulaire : M. RANAIVOSON Kolorindra Garry Fabrice ;
 - Suppléant : M. RASAMIZANANY Franck ;
- Représentant de l'Ordre des Experts Comptables et Financiers :
 - Titulaire : M. RAVELOMANANA Andriamisa ;
 - Suppléant : M. RAZAKAMAHEFA Hajanirina ;
- Représentant de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de Madagascar :
 - Titulaire : M. RAKOTONINA Mamonjisoa ;
 - Suppléante : Mme RANAIVOARIMALALA Andriambolahery Henintsoa ;
- Représentant des Organisations de la Société Civile (OSC)
 - Titulaire : M. ANDRIAMAZAVARIVO Tsimihpa Valéry ;
 - Suppléante : Mme RAHAINGO RAZAFIMBELO Marceline.



02

État de la corruption : où en sommes-nous dans la lutte?

Le CSI étant l'organe spécialement mandaté pour l'évaluation du système de lutte contre la corruption, se doit de donner un aperçu général de l'état de la corruption à travers l'analyse des indices internationaux et des indicateurs nationaux. Les indicateurs internationaux émettent des signaux alarmants quant à la stagnation mondiale de la lutte contre la corruption et pointent le manque d'effectivité des États, notamment sur l'aspect répression de la corruption. Cela malgré les efforts considérables de mise en conformité du cadre juridique et institutionnel. Madagascar n'est point épargné par ce diagnostic, et connaît une telle stagnation malgré les efforts déployés.

Les signaux émis par les indicateurs internationaux : une stagnation de la LCC

Divers indices internationaux évaluent régulièrement Madagascar et mettent en lumière les forces et faiblesses de la LCC.

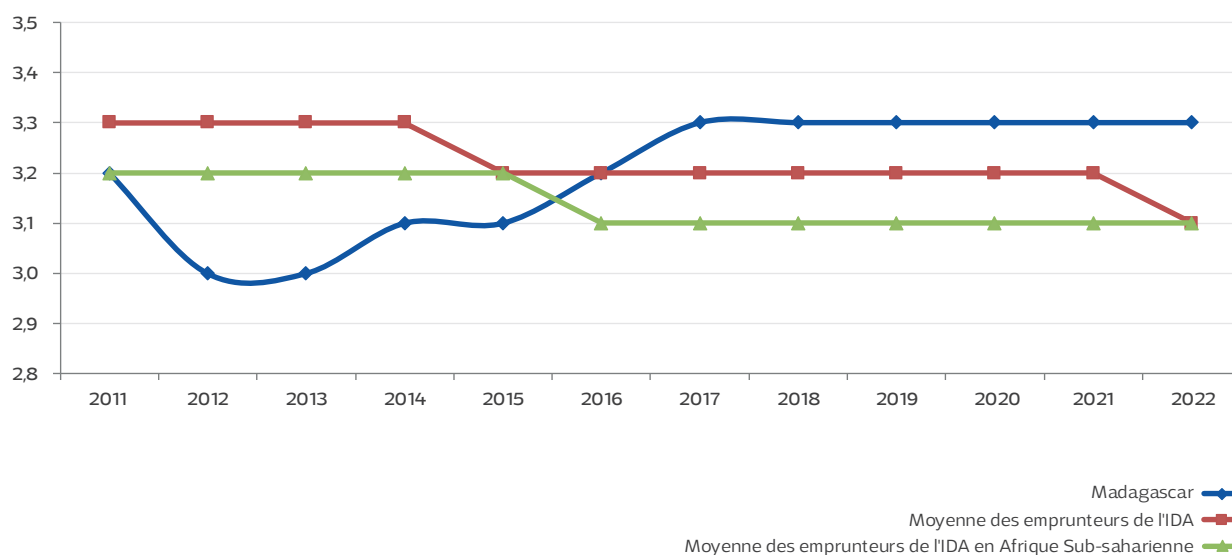
L'urgence du renforcement de la gouvernance du secteur public selon l'Évaluation des Politiques et des Institutions (CPIA)

La CPIA de la Banque Mondiale est un outil de diagnostic pour apprécier la qualité des politiques et du cadre institutionnel d'un pays. Les notes de la CPIA¹ influencent la capacité de Madagascar à emprunter auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) et entrent également dans le calcul de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC).

Le rapport CPIA de 2022 place Madagascar au 18ème/39 pays IDA d'Afrique subsaharienne avec une note de 3,3/6 (légèrement au-dessus de la moyenne de l'Afrique Subsaharienne qui est de 3,1/6).

Figure 1

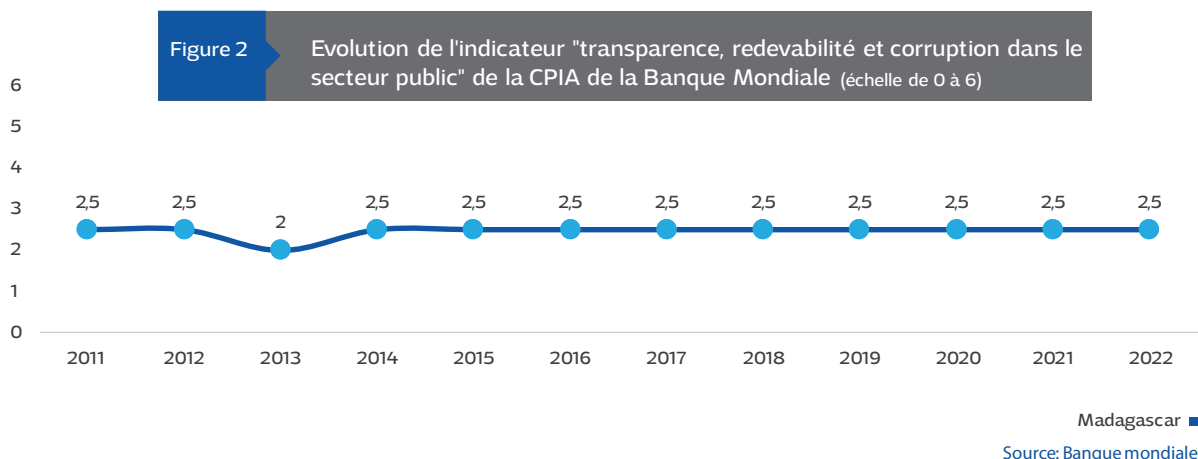
Evolution du score global de la CPIA de la Banque mondiale (échelle de 0 à 6)



Source: Banque mondiale

¹ La CPIA évalue sur la base d'une échelle de 1 à 6 (1 étant le score le plus faible et 6 étant le score le plus élevé). Elle se décline en 16 critères qui sont regroupés en 4 groupes : A) « gestion économique », B) « politiques structurelles », C) « politiques d'inclusion sociale et d'équité », et D) « gestion et institutions du secteur public ». Le rapport CPIA de septembre 2023 pour l'Afrique couvre l'évaluation de 39 pays de l'Afrique subsaharienne éligibles au crédit de l'IDA pour l'année 2022.

La note de la composante D de la CPIA « gestion et institutions du secteur public » de Madagascar est la plus faible et demeure autour de 2,7/6. Cela s'explique par la stagnation de l'indicateur « transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public ».

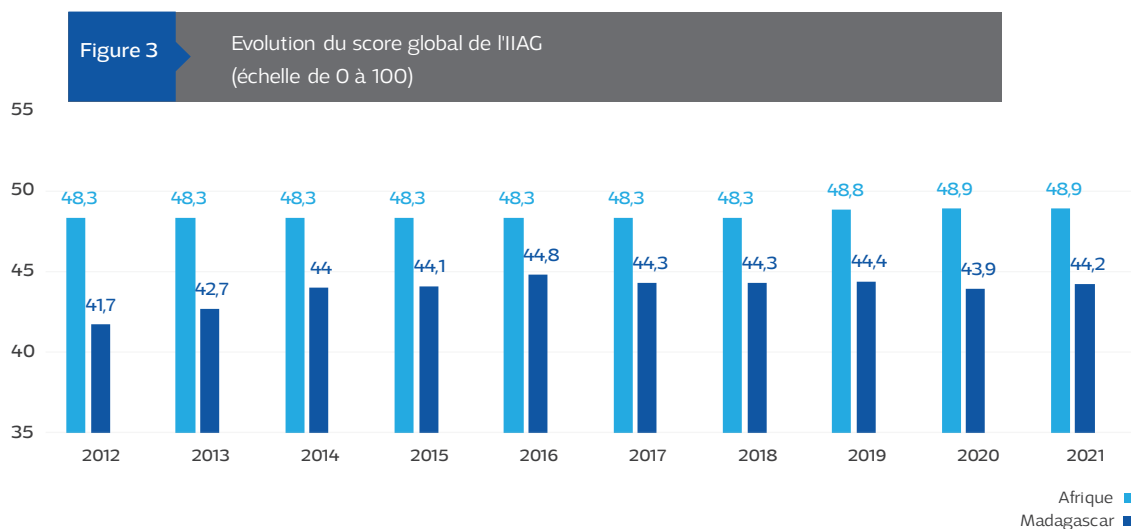


Points à améliorer

Renforcer la gouvernance du secteur public reste urgent. Des mesures immédiates pourraient inclure la consolidation du système juridique, l'application des droits de propriété et l'amélioration de la redevabilité dans les institutions du secteur public. En outre, le phénomène d'accaparement des terres qui tend à se développer représente un grave obstacle à la croissance inclusive et durable.

La corruption reste encore fortement ancrée surtout dans la gestion des institutions et dans le domaine de la passation des marchés publics selon l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG)

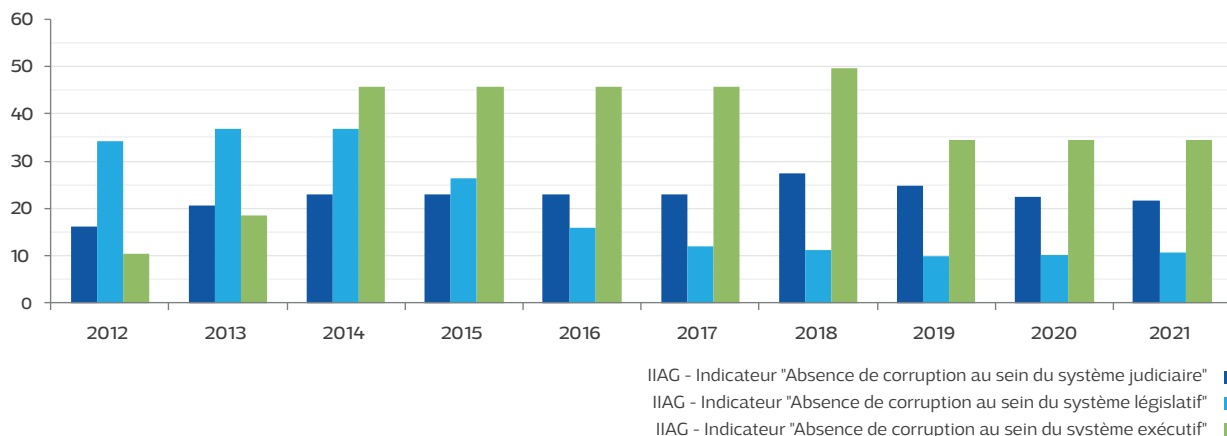
Suivant l'IIAG 2022, Madagascar occupe la 34ème place sur 54 pays africains évalués avec un score de 44,2/100, en dessous de la moyenne continentale qui est de 48,9/100. De 2012 à 2021, le score de Madagascar n'a eu qu'un gain de 3 points. Ce qui est un signe d'avertissement d'une lente progression de la gouvernance. Les progrès réalisés par Madagascar, en matière de : « redevabilité et transparence », « anti-corruption », « participation », « administration publique », « santé » et « environnement durable », sont contrebalancés par la dégradation et la stagnation des scores relatifs à la sécurité et la sûreté, l'état de droit et justice, les droits humains, l'inclusion et l'égalité, le secteur rural et la protection sociale.



Source: site web de l'IIAG <https://iiag.online/fr/>

Figure 4

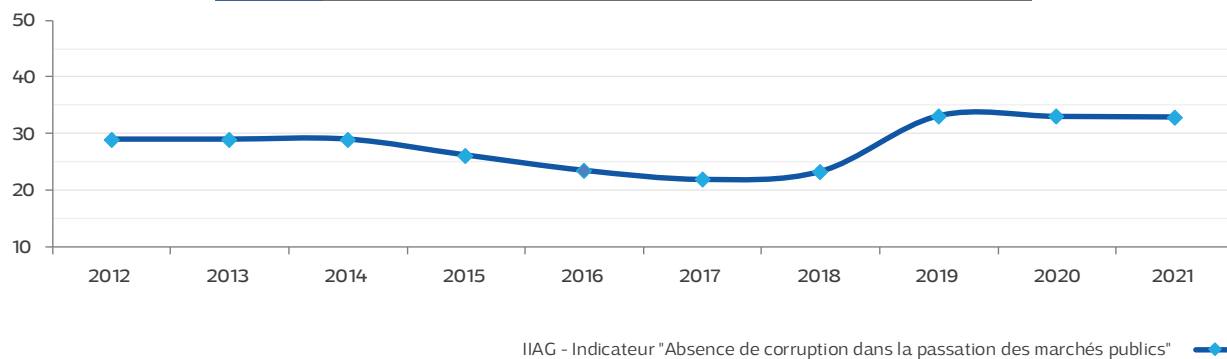
Evolution d'indicateurs de l'IAG sur l'absence de corruption pour Madagascar (échelle de 0 à 100)



Source: site web de l'IAG <https://iag.online/fr/>

Figure 5

Evolution de l'indicateur de l'IAG sur la corruption et les marchés publics pour Madagascar (échelle de 0 à 100)



Source: site web de l'IAG <https://iag.online/fr/>

Par rapport à la sous-catégorie « anti-corruption », la note de Madagascar affiche une légère amélioration entre 2012 et 2021 passant de 26,2 à 30,8/ 100. Cette évolution s'explique par la mise en place progressive des mécanismes juridiques et institutionnels de LCC. Néanmoins, l'IAG révèle que la corruption reste encore fortement ancrée dans le domaine de la passation des marchés publics et constate une détérioration alarmante du score de Madagascar pour les indicateurs « absence de corruption au sein des institutions d'état » et « absence de corruption au sein du secteur privé ».

Une faiblesse des systèmes judiciaires mise en lumière par l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International

L'IPC 2023 de Madagascar est de 25/100, ne traduisant pas une évolution significative selon TI-MG par rapport à 2022 qui est de 26/100. En référence aux 10 dernières années, l'IPC de Madagascar est en régression, allant de 28/100 en 2014 à 25/100 pour 2023. Cette situation est expliquée par l'indice sur l'état de droit de World Justice Project (une des sources de l'IPC) qui affiche un faible niveau persistant pour les facteurs : « absence de corruption »², « application de la réglementation » et « justice pénale ».

² Cette composante donne un score sur l'absence de corruption dans le gouvernement : pots-de-vin, les conflits d'intérêts, détournement de deniers publics.

Figure 6

l'Indice de Perception de la Corruption (échelle de 0 à 100)

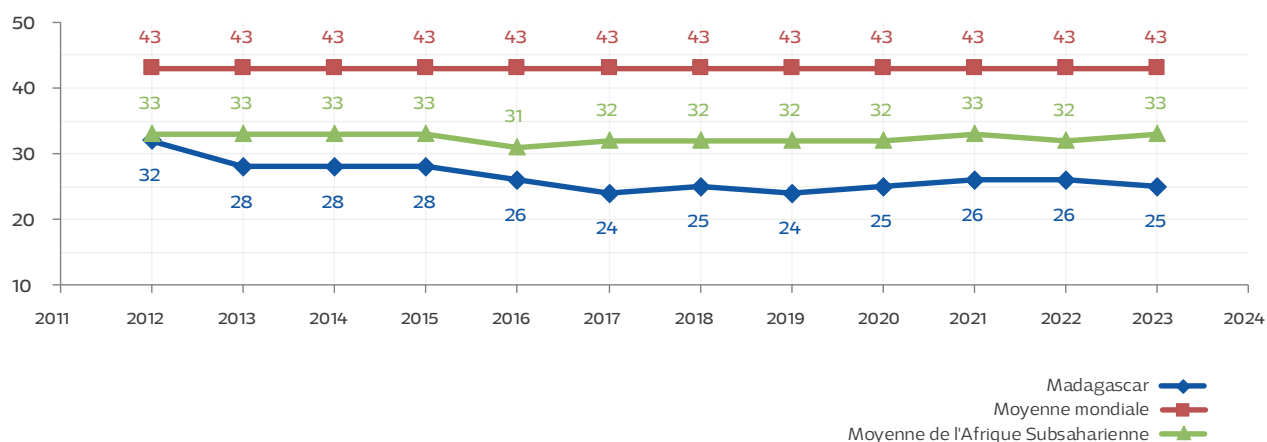
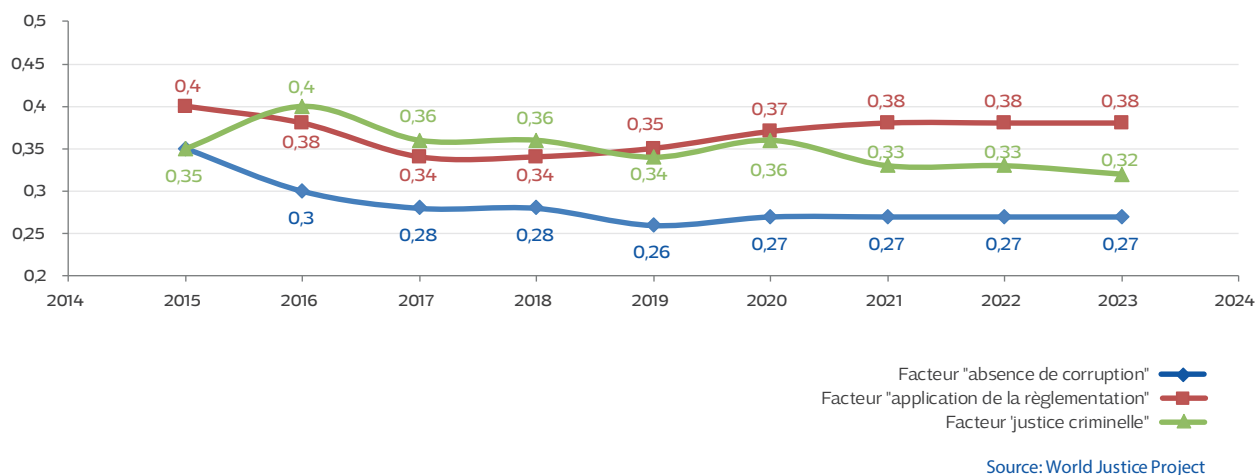


Figure 7

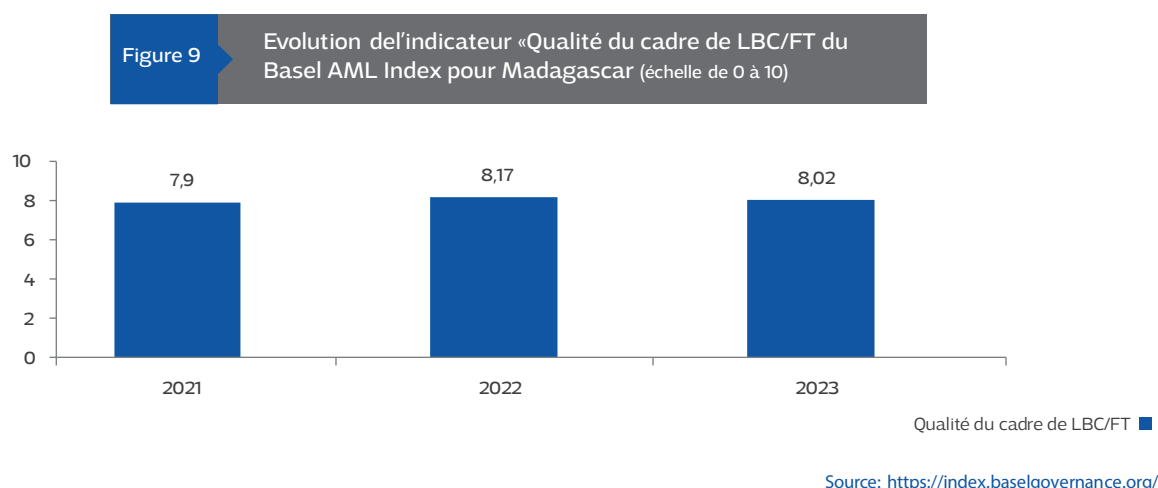
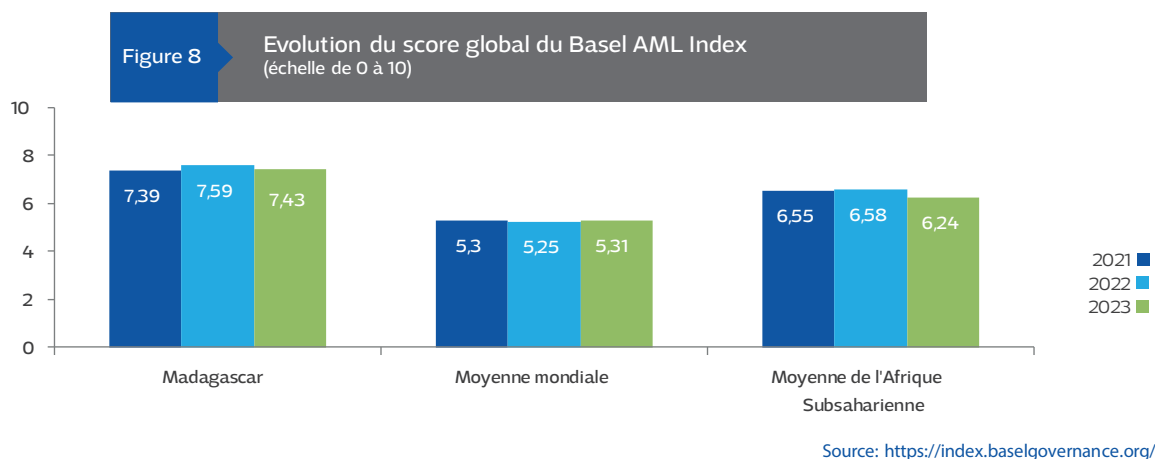
Evolution des composantes de l'indice de l'Etat de droit pour Madagascar (échelle de 0 à 1)



L'année 2023 révèle une tendance au niveau mondial à l'affaiblissement de l'état de droit et à la **détérioration globale du fonctionnement des systèmes judiciaires** (chargés de détecter, d'enquêter, de poursuivre et de juger les affaires de corruption) **impactant négativement sur LCC selon les analyses de TI-MG.**

Une qualité faible du cadre de LBC-FT et des risques élevés liés aux crimes environnementaux selon l'Indice de Bâle de l'anti-blanchiment (Basel AML Index)

Madagascar affiche un niveau de risque élevé en matière de BC/FT avec un score de 7,43/10 pour 2023.³



La qualité du cadre LBC/FT obtient la plus mauvaise note résultant essentiellement du faible niveau de conformité par rapport aux recommandations du GAFI et des risques élevés en matière de crimes environnementaux. En outre, la corruption ainsi que la faiblesse de la transparence et de la redevabilité dans le secteur public confortent ce constat.

Basel AML Index 2023 recommande aux pays évalués de consacrer des efforts pour renforcer l'efficacité du système de LBC/FT, en adoptant des mesures plus rigoureuses par rapport à :

- l'utilisation abusive des organisations à but non lucratif pour le financement du terrorisme,
- la transparence des bénéficiaires effectifs,
- la réglementation et la supervision basée sur les risques, (secteur financier, facilitateurs et professionnels désignés non financiers)
- les poursuites judiciaires et la confiscation
- l'utilisation des nouvelles technologies.

³ Le «Basel AML index», conçu par le «Basel Institute on Governance», est le premier classement annuel indépendant qui évalue le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (BC/FT) dans le monde à partir de 5 domaines : i) la qualité du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ii) la corruption et pots-de vin, iii) la transparence et les normes financières, iv) la transparence et la responsabilité publique et v) les risques juridiques et politiques. L'indice note sur l'échelle de 0 à 10 (0 étant le score attribué à un pays à niveau de risque faible en BC/FT et 10 le score attribué au pays à niveau de risque élevé)

Cette composante donne un score sur l'absence de corruption dans le gouvernement : pots-de-vin, les conflits d'intérêts, détournement de deniers publics.

Le «Basel AML index», conçu par le «Basel Institute on Governance», est le premier classement annuel indépendant qui évalue le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (BC/FT) dans le monde à partir de 5 domaines : i) la qualité du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ii) la corruption et pots-de vin, iii) la transparence et les normes financières, iv) la transparence et la responsabilité publique et v) les risques juridiques et politiques. L'indice note sur l'échelle de 0 à 10 (0 étant le score attribué à un pays à niveau de risque faible en BC/FT et 10 le score attribué au pays à niveau de risque élevé)

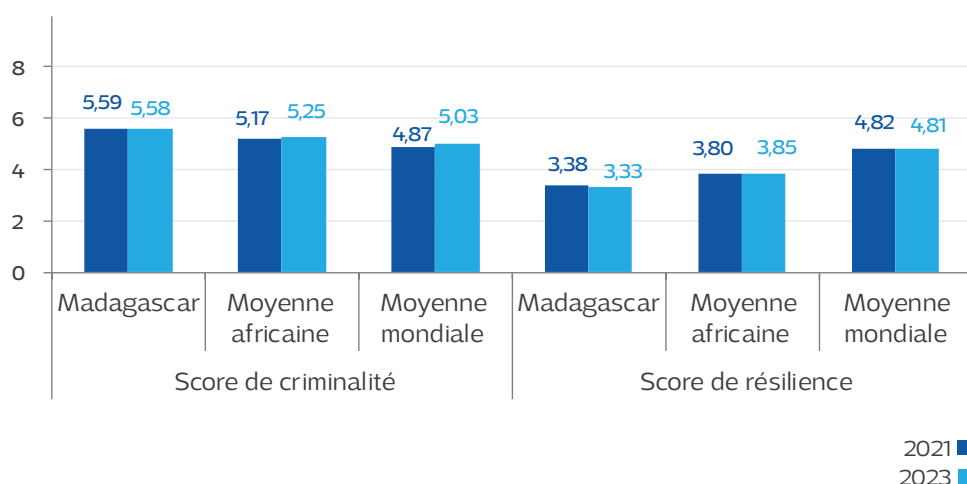
Fort taux de criminalité et faible résilience de Madagascar selon l'Indice Mondial du Crime Organisé (IMCO)

L'Indice mondial du crime organisé est un outil conçu par le Global Initiative Against Transnational Organized Crime (Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, GI-TOC)⁴ pour évaluer, d'une part, le niveau de crime organisé (acteurs de la criminalité et marchés criminels) et, d'autre part, la résilience face aux activités criminelles organisées (capacité et efficacité de l'action des pays face aux crimes organisés)⁵.

Pour 2023, Madagascar se trouve parmi les 63 pays qui ont un fort taux de criminalité et une faible résilience. Concernant la criminalité, le score de Madagascar est de 5.58/10, s'expliquant surtout par les infractions liées à **la traite de personnes, au trafic d'armes, à la criminalité liée à la flore et à la faune, à la criminalité liée aux produits non renouvelables, au commerce d'héroïne et de cannabis et au crime financier**. Cette situation est aggravée par la présence d'acteurs de la criminalité qui sont intégrés à l'État selon le rapport de l'IMCO.

Figure 10

Evolution de l'indice mondial du crime organisé



Source: Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC)

En ce qui concerne la résilience, Madagascar demeure un pays vulnérable face à la criminalité avec un score de 3.33/10. Cette situation résulte des faiblesses constatées dans **la transparence et la responsabilité du gouvernement, la coopération internationale, le système judiciaire et de détention, la capacité de réglementation économique, le soutien aux victimes et aux témoins**, ainsi que **la résilience des acteurs non étatiques** selon toujours le rapport.

Les crimes financiers, tels que l'évasion fiscale, la fraude dans les marchés publics, le détournement des deniers publics et la fraude douanière sont les problèmes majeurs de Madagascar. Le rapport de l'IMCO suggère que le pays doit prendre des mesures fortes contre la corruption à grande échelle, spécialement dans le domaine des marchés publics.

⁴ Global Initiative Against Transnational Organized Crime est un réseau de plus 500 indépendants et expert regional spécialisé dans l'étude et l'analyse du droit de l'homme, de la démocratie, de la gouvernance et de développement issu des crimes organisés.

⁵ L'MCO note sur l'échelle de 0 à 10 pour deux indicateurs composites distincts : i) niveau de criminalité (1 étant le niveau le plus faible et 10 le niveau le plus élevé) ; ii) résilience face au crime organisé (1 étant le niveau le plus bas de résilience et 10 le niveau le plus élevé)

Suivi de la mise en œuvre de la SNLCC : un cadre juridique et institutionnel complet à rendre effectif

Prévention : des dispositifs anti-corruption disparates

Des politiques et des structures internes de LCC au niveau des ministères et institution :

Pour réduire les risques de corruption, la mise en œuvre d'une politique interne de lutte contre la corruption (PILCC) et la mise en place de structure anti-corruption (STAC) au sein des ministères, administrations générales, déconcentrées et décentralisées et établissements publics et des sociétés à participation publique constituent les éléments clés prévus par la loi 2016-020 du 22 août 2016 sur la LCC. Leur mise en place n'est pas totalement effective.

Depuis 2019, une dizaine d'analyses de risques de corruption est réalisée annuellement par le BIANCO couvrant divers domaines et procédures fortement exposés à la corruption. Au niveau de l'administration centrale, 8 ministères sont engagés dans la démarche d'élaboration de PILCC, en collaboration avec le BIANCO, en 2022⁶. Néanmoins actuellement, 21 ministères sur 27 disposent de structure de LCC au niveau central avec des responsables nommés ; les 6 autres restant prévoient de mettre en place leur STAC.

Figure 11

Evolution du nombre de Cellule / Structure corruption au niveau des STD et CTD



Nombre de CAC/STAC mise en place

SOURCE: BIANCO

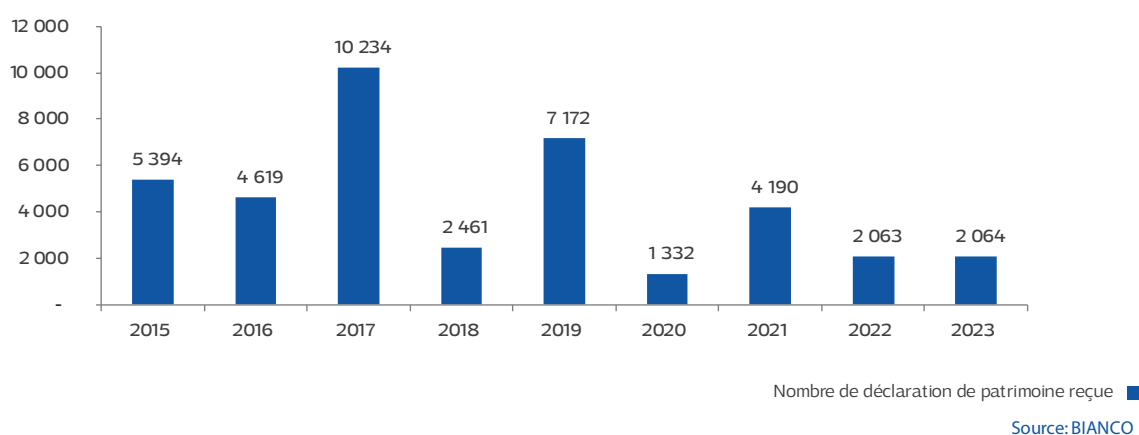
Au niveau des CTD et des STD, le BIANCO a consacré **des efforts dans la mise en place de Cellule Anti-corruption**.

⁶ Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, Ministère de la Défense Nationale, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures, Ministère de la Sécurité Publique, Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie, Ministère de l'Education Nationale. (Contribution de Madagascar établie par BIANCO à la 13ème réunion du Groupe de travail sur la prévention ONUDC, Référence : CU 2022/47(A)/DTA/CEB/ISS)

Déclaration de patrimoine :

L'obligation de déclaration périodique de patrimoine contribue à promouvoir la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, de garantir l'intégrité des serveurs de l'État et d'affermir la confiance du public envers les Institutions. Cependant, la mise en application effective du cadre normatif des déclarations de patrimoine et des intérêts économiques reste un défi majeur bien qu'elle constitue un dispositif essentiel pour la LCC aussi bien en termes de prévention que de répression⁷. Selon les dispositions des articles 8 et 52 de la CNUCC, le système de déclaration de patrimoine doit permettre la vérification systématique des informations communiquées et prévoir des sanctions adéquates en cas d'irrégularités ou de non-respect. Ce qui n'est pas encore le cas pour Madagascar.

Figure 12 Evolution de la déclaration de patrimoine reçue par BIANCO

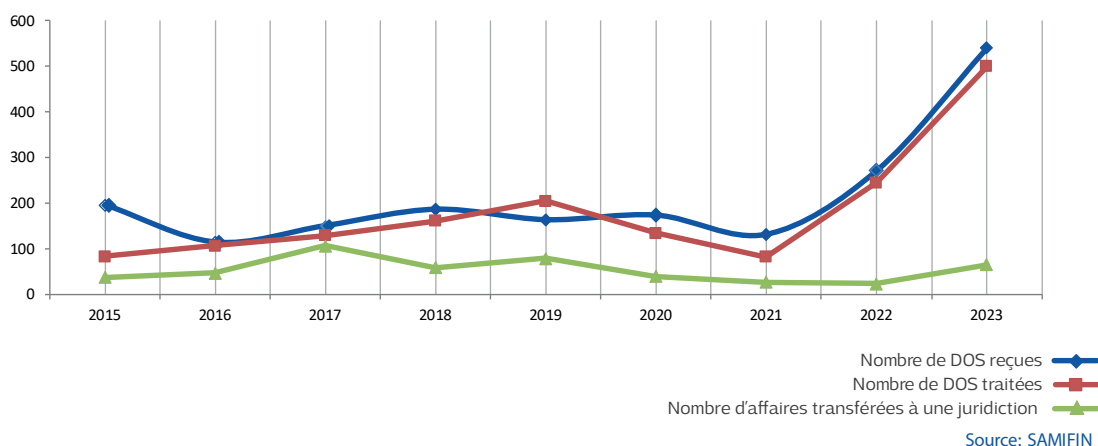


Détection, incrimination, répression : une vigilance et une investigation renforcée

Détection des cas d'infractions de blanchiment de capitaux (BC)

L'accélération de l'adoption des réformes en souffrance pour se conformer aux recommandations du GAFI a des effets positifs sur la conduite de la LBC/FT. Les efforts ont été déployés notamment à travers la mobilisation des acteurs dans leur devoir de vigilance et de détection des cas de BC. A ce titre, le traitement des Déclarations d'Opérations Suspectes (DOS) par le SAMIFIN a doublé en 2023. Le montant en jeu est évalué à 3340 milliards d'Ariary, dont 35,4% issus de fraudes fiscales. De plus, les affaires transmises au niveau des PAC augmentent progressivement par rapport à 2022 (passant de 24 à 65). La poursuite des réformes demeure cependant primordiale pour consolider les acquis.

Figure 13 Evolution du traitement des Déclarations d'Opérations Suspectes (DOS) par SAMIFIN



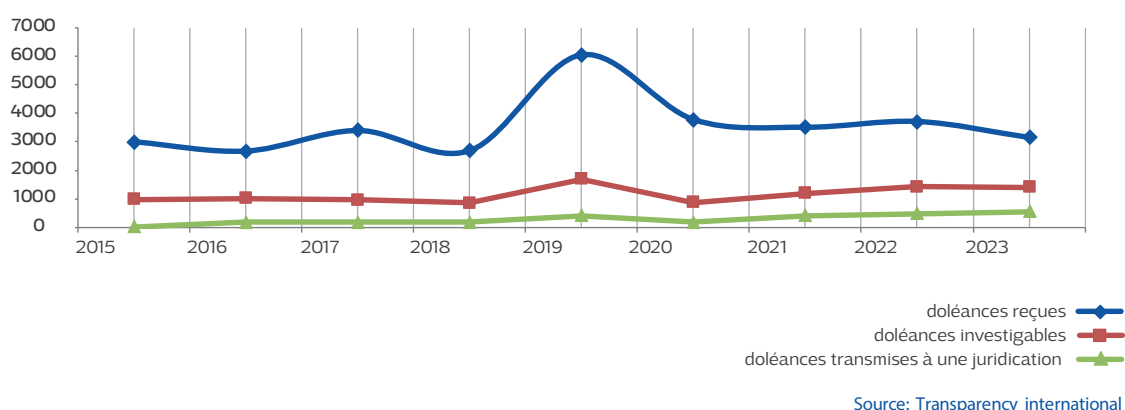
⁷ Dans la législation malagasy, la déclaration périodique de patrimoine et d'intérêts économiques est une obligation légale prévue par les dispositions de l'article 2 de la loi n°2016-020 du 22 août 2016 sur la lutte contre la corruption qui prévoit que : « Afin de promouvoir la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, de garantir l'intégrité des serveurs de l'Etat et d'affermir la confiance du public envers les Institutions, outre les personnes visées par les dispositions des articles 40 et 41 de la Constitution, les agents publics visés à l'alinéa suivant est tenu d'une obligation de déclaration périodique de patrimoine et d'intérêts économiques. »

Signalement de la corruption et transmission des affaires de corruption aux juridictions compétentes

L'étape de signalement de la corruption à travers la transmission des doléances est une étape cruciale de la LCC puisqu'elle ouvre toute la procédure d'investigation et de sanction. Entre 2020 à 2023, il est constaté l'amélioration de la qualité des doléances émanant des dénonciateurs puisque le taux des doléances pouvant faire l'objet d'investigation a connu une nette amélioration passant de 23% à 44%. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette variation. Les actions de sensibilisation du BIANCO en matière de signalement de la corruption, y compris la vulgarisation de « i-toroka », commencent en partie à porter leur fruit.

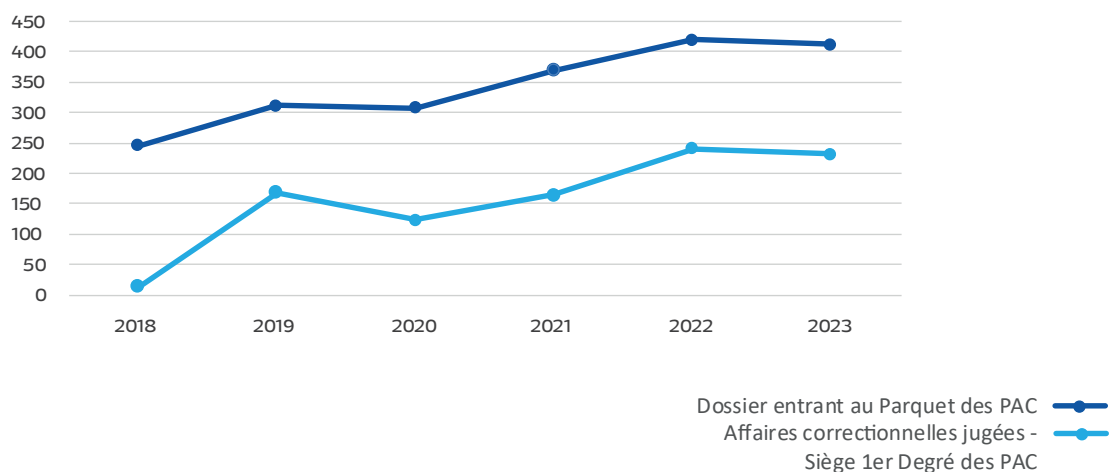
En ce qui concerne les affaires transmises aux juridictions compétentes, il est remarqué que leur nombre a triplé entre 2020 et 2023. Cette tendance à la hausse confirme les efforts entrepris en matière d'investigation.

Figure 14 Evolution de la déclaration des doléances par le BIANCO



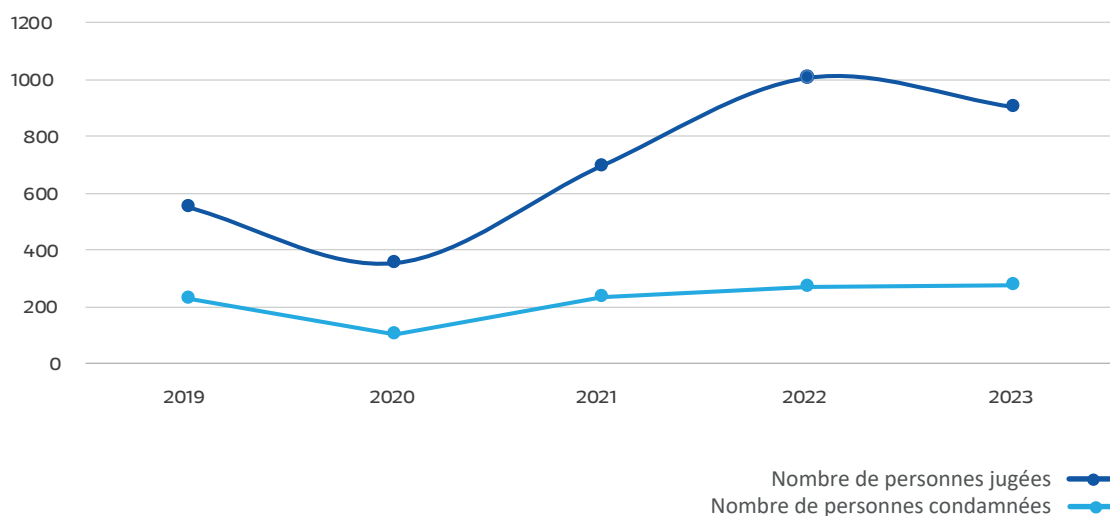
Répression des affaires de corruption

Figure 15 Traitement des affaires correctionnelles au niveau des Pôles Anti-Corruption (Tana et Mahajanga)



La mise en place des PAC figure parmi les actions prioritaires de la SNLCC, d'établir une juridiction spécialisée de répression de la corruption et des infractions assimilées. Malgré les difficultés rencontrées par les PAC, le volume de dossier jugé augmente progressivement parallèlement aux affaires transmises par le BIANCO, le SAMIFIN et les officiers de polices judiciaires (OPJ), il en est de même pour les personnes traduites devant les juridictions des PAC. Cependant, la mise en place du PAC Fianarantsoa et le remplacement des postes vacants demeurent une urgence pour une répression plus efficace de la corruption. De plus, la procédure de mise en accusation au sein de la Haute Cour de Justice (HCJ) demeure un goulot d'étranglement significatif.

Figure 16 Evolution du nombre des personnes traduites devant les PAC



Source: DCN-PAC

Une coopération internationale limitée

Selon les conclusions principales de l'évaluation mutuelle de 2018 : « La coopération internationale en matière de LBC/FT est extrêmement limitée à Madagascar » en raison de l'absence de canaux clairs et sécurisés pour la transmission et l'exécution des demandes et de procédures claires dans l'exécution en temps opportun ou la protection de l'information.

Selon les statistiques du Ministère de la Justice, Madagascar a reçu 4 demandes d'entraide judiciaires en 2023, un (01) en provenance de la Pologne, et trois (03) de Maurice. Madagascar n'a émis ou/et reçu aucune demande d'extradition, ni de transfert de procédures pénales.

En matière de LBC/FT, le SAMIFIN a signé 32 protocoles d'accord avec des Cellules de Renseignement Financier (CRF) homologues et a envoyé **20 demandes de renseignements à l'international avec 25% de réponse reçue**⁸.

(8 DOS/776 proviennent d'autres CRF étrangers)



Délai moyen de traitement

Les demandes de renseignements étaient répondues en moyenne dans un délai de 2 à 3 mois avec une réponse prenant jusqu'à 8 mois. Ces longs délais de réponse peuvent avoir un impact sur l'opportunité et la pertinence des transmissions. (Source MER 2018)



Intégration de Madagascar dans divers réseaux de coopération

La police nationale est membre d'INTERPOL

Madagascar a adhéré au Groupe Anti-Blanchiment en Afrique Orientale et Australe (GABAOA) (le 2 septembre 2016) ; est également connecté, par le biais de la plateforme régionale de l'Océan Indien, à Eurojust et a rejoint le réseau ARINSA des agences de recouvrement d'actifs du Sud de l'Afrique (le 21 septembre 2016)». (MER 2018, p 151); ainsi qu'au Forum mondial sur la transparence fiscale et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial) (le 5 septembre 2017)[1].

L'intégration du SAMIFIN au groupe EGMONT est toujours en cours.

Le BIANCO est également membre de GlobE (le Réseau opérationnel mondial des autorités de détection et de répression spécialisées dans la lutte contre la corruption)⁹.

⁸ GlobE est une plateforme d'échange d'informations entre pairs et de coopération informelle pour mieux identifier, enquêter et poursuivre les infractions de corruption transfrontalières et récupérer les avoirs volés.

Un recouvrement des avoirs : à ses débuts

L'année 2023 marque véritablement l'année d'opérationnalisation de l'ARAI avec la mise en place des dispositifs nécessaires à l'exécution des décisions judiciaires, entre autres l'élaboration de la stratégie quinquennale de recouvrement des avoirs, la mise en place des sites de conservations des biens saisis à Mahajanga et la mise en place d'un cadre de coopération avec la Direction de Coordination Nationale (DCN) des PAC.

INDICATEURS 2023

204
DÉCISIONS
EXÉCUTÉES

6 315,9 Md
MGA
DE FONDS
GELÉS

2
IMMOBILIERS
SAISIS

388 Md
MGA
DE VENTES AUX
ENCHÈRES AVANT
CONDAMNATION

45
VÉHICULES
SAISIS

Source: ARAI

Financement des organes de lutte contre la corruption

Pour l'année 2023, le taux du budget alloué aux organes de LCC a connu une légère baisse et se chiffre à 0,12% des dépenses du budget général de l'État malgré les efforts déployés par l'État pour opérationnaliser et équiper l'ARAI. La SNLCC a fixé l'objectif de 0,3% pour soutenir d'une manière effective les organes de LCC dans leurs missions respectives. En plus des organes de LCC, les structures internes de LCC (Directions, services, divisions, cellules, ...) doivent disposer de budgets suffisants pour leur permettre de mettre en œuvre efficacement les politiques internes de LCC et autres plans d'actions.

SIIGAC : le défi de la digitalisation



Pour rappel, SIIGAC ou Système d'Informations Intégré de la Gouvernance et de l'Anti-corruption est un outil informatique développé et lancé au mois de décembre 2022 qui donne une vue synthétique de la LCC à Madagascar en renseignant sur l'efficacité à travers les indicateurs nationaux et internationaux et la conformité du système de LCC par rapport aux divers instruments régionaux et internationaux auxquels Madagascar a adhéré.

La spécificité de SIIGAC réside dans son aspect collaboratif et interactif. Il est alimenté par des informations en provenance des organes de LCC et des Institutions, Ministères et des organes de contrôle et de médiation.

Les informations permettent de mesurer l'efficacité et la conformité de la lutte, les écarts, les points de blocage, les besoins en assistance technique, l'identification des problèmes nécessitant davantage de synergie d'actions et les pistes de réformes.

En 2023, le CSI avec l'appui du PNUD, a poursuivi l'opérationnalisation de SIIGAC à travers deux activités principales à l'endroit des entités sources de données :

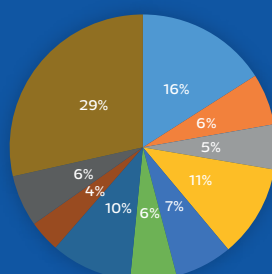
- Séances d'appropriation de la Convention des Nations-Unies contre la corruption (CNUCC), de la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la corruption (CUAPLC) et les 40 recommandations du GAFI et leurs mécanismes d'évaluation ; accompagnées d'une discussion autour de la mise à jour des indicateurs thématiques et sectoriels pour mieux mesurer la corruption et l'effectivité des actions de LCC ;
- Revue de données dans le module 3 « Suivi de la conformité » de SIIGAC pour les mesures préventives (Chapitre II) et Recouvrement des avoirs (Chapitre V) de la CNUCC.

A la date du 30 octobre 2023, 46% des entités sources ont apporté leurs réponses dans SIIGAC : avec un taux de réponses à 12% pour le chapitre II « Mesures préventives » et 6% pour le chapitre V « Recouvrement des avoirs ». Cela démontre que les entités sources de données ont du mal à communiquer sur leurs réalisations en matière de prévention et la partie recouvrement des avoirs, un domaine assez complexe, a été essentiellement remplie par le SAMIFIN.

La plupart des difficultés rencontrées lors de l'utilisation de SIIGAC sont liés à la non disponibilité des données notamment sur l'effectivité des actions due à l'inachèvement des actions initiées au sein des secteurs. Par ailleurs, les points focaux ne disposent pas de matériels informatiques ni même d'accès à Internet. A part cela, de nombreux utilisateurs nécessitent un accompagnement pour la manipulation du SIIGAC et souhaitent étendre la période de collecte de données. Certains reconnaissent ne pas maîtriser les données provenant d'autres directions de leur entité, et signalent des retards dans la validation officielle des dispositifs de prévention mis en place (projet PILCC non adopté, des structures interne de LCC non opérationnelle, etc.) et dans la nomination des autorités de validation et des points focaux SIIGAC, ainsi que des changements fréquents de ces acteurs.

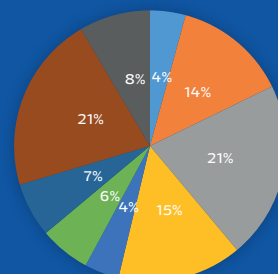
TAUX DE REMPLISSAGE PAR ARTICLE (CNUCC)

Chapitre II: Mesures préventives



- art 5. Politiques et pratiques de prévention de la corruption
- art 6. Organe ou organes de prévention de la corruption
- art 7. Secteur public
- art 8. Codes de conduite des agents publics
- art 9. Passation des marchés publics et gestion des finances publiques
- art 10. Information du public
- art 11. Mesures concernant les juges et les services de poursuite
- art 12. Secteur privé
- art 13. Participation de la société
- art 14. Mesures visant à prévenir le blanchiment d'argent

Chapitre V : Recouvrement des avoirs



- art 51. Disposition générale
- art 52. Prévention et détection des transferts du produit du crime
- art 53. Mesures pour le recouvrement direct de biens
- art 54. Mécanismes de recouvrement de biens par la coopération internationale aux fins de confiscation
- art 55. Coopération internationale aux fins de confiscation
- art 56. Coopération spéciale

⁹ GlobE est une plateforme d'échange d'informations entre pairs et de coopération informelle pour mieux identifier, enquêter et poursuivre les infractions de corruption transfrontalières et récupérer les avoirs volés.

03

Effectivité : **« L'approche multi-acteurs,** **condition de l'effectivité** **des actions »**

Face à son caractère transversal et multidimensionnel, la LCC requiert des actions croisées où l'alliance devient un facteur clé de succès pour déboucher sur des résultats à impact significatif. La combinaison des actions guidée par la synergie des acteurs concourt à l'atteinte des objectifs communs. Dans le cadre de sa mission de conseils et de recommandations aux Institutions de la République et à tout organisme public ou privé sur la LCC, le CSI a opté pour la continuation des projets qu'il a entamé l'année précédente en vue de leur finalisation et de renforcement de ces approches multi-acteurs, cherchant la synergie entre acteurs mais aussi entre objectifs, mariant, par exemple LCC et défense des droits de l'homme, LCC et décentralisation effective, LCC et sécurisation foncière.

Importance des alliances

Cadre de concertation multi-acteurs (CCMA)

A titre de rappel, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a déployé à Madagascar depuis 2021, le projet pilote qui marie la protection des droits humains et la LCC. Le CSI est acteur de ce projet. Force est de constater que la combinaison de la LCC à la mise en œuvre effective des recommandations issues de l'Évaluation Périodique Universelle (EPU) constitue un accélérateur à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Cette approche permet de replacer la victime au centre des priorités.

Les actions du CCMA se distinguent par l'adoption d'une démarche transversale, intersectorielle et multi-acteurs. Une telle démarche offre plus d'efficacité et de synergie dans les actions. Les réunions régulières des membres du CCMA visent à encourager les collaborations en vue de soutenir les actions communes et les échanges d'information et à décider des actions stratégiques pour répondre plus efficacement à la prévention et à la LCC dans le respect des droits humains. La complémentarité et la polyvalence des membres font la richesse du CCMA.

Pour rappel, le CCMA est composé des représentants:

- du Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'État de Droit (HCDDED) ;
- de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) ;
- des Organes du Système anti- corruption : CSI, BIANCO, SAMIFIN, PAC, ARAI ;
- de la Médiature ;
- des Organisations de la Société Civile : Transparency International-Initiative Madagascar et l'ONG Tolotsoa.

La présidente du CSI est coordonnatrice du CCMA selon les termes du projet. Elle réunit le cadre de concertation sur une base trimestrielle.

L'enjeu du CCMA est de taille car la mobilisation des acteurs concernés de manière coordonnée et constructive autour d'une thématique donnée garantit plus d'impacts dans les actions communes. La complémentarité et la polyvalence des membres font la richesse du CCMA. Il contribue à pallier les problèmes liés à la coordination, le cloisonnement et les échanges d'information.

Pour formaliser le fonctionnement du CCMA, un projet de règlement intérieur a été conçu et attend la validation de toutes les parties prenantes.

En effet, pour le CCMA malagasy, l'année 2023 a été marquée par des échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec le CCMA de la Côte d'Ivoire. Certaines idées méritent d'être retenues, notamment l'élaboration d'une feuille de route pour la concrétisation du projet. La conception de ce document a été précédée d'une analyse situationnelle des missions et attributions de toutes les parties prenantes.

Ce document consensuel régit le cadre et détermine les modalités de son fonctionnement tels que la périodicité des rencontres, la discipline, le choix des secteurs prioritaires, les actions à entreprendre...

AVANTAGES D'UN CADRE DE CONCERTATION MULTI-ACTEURS



Proximité pour la mobilisation des parties prenantes



Garantie d'une meilleure coordination pour une synergie d'actions



Fluidité des échanges d'information



Meilleure chance de réussite des projets communs

Contribution à l'amélioration de la gouvernance au niveau local

Établissement d'un module de formation sur la Gouvernance au profit des acteurs locaux en partenariat avec l'INDDL

Les autorités locales sont considérées comme les piliers de tout système de gouvernance démocratique en ce qu'elles assurent la fourniture de services publics de proximité et de qualité auprès de la population.

L'appropriation des principes directeurs de la gouvernance qui portent notamment sur la transparence, la redevabilité, l'efficacité, l'efficience, le respect de l'État de droit et la maîtrise de la corruption ainsi que leur application dans l'exercice de la fonction constituent une condition sine qua non pour une gestion saine au niveau local et contribue à asseoir une pleine autonomie des CTD.

Par ailleurs, le PNDE ambitionne de procéder à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de renforcement des capacités des CTD à l'endroit des différents acteurs impliqués dans la gestion des CTD, notamment, les élus locaux, les personnels des CTD, les agents des services techniques déconcentrés (STD) impliqués dans l'appui aux CTD.

Cette initiative répond aux engagements pris par Madagascar à la suite de la ratification de la Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local, qui souligne en son article 16 alinéa 3, l'impératif pour les autorités locales de prendre des initiatives globales et continues pour le renforcement de capacité de tous les acteurs impliqués dans la gestion des CTD.

Par ailleurs, le PNDE ambitionne de procéder à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de renforcement des capacités des CTD à l'endroit des différents acteurs impliqués dans la gestion des CTD, notamment, les élus locaux, les personnels des CTD, les agents des services techniques déconcentrés (STD) impliqués dans l'appui aux CTD.

Conscient de l'importance du rôle que jouent les acteurs locaux dans l'autonomisation de leur collectivité respective et face aux différents aléas auxquels ces derniers peuvent être confrontés, le CSI, dans sa mission d'appui et de conseils aux organismes publics et, en étroite collaboration avec l'INDDL, a développé un module de formation sur la gouvernance publique à leur profit. Ceci contribuera à mieux les armer dans l'exercice de leur fonction. L'objectif est d'insérer ce module parmi les programmes de formation continue de l'INDDL et de le dispenser de manière systématique au profit des acteurs locaux en exercice, ceux nouvellement élus ou recrutés, afin que ces derniers puissent agir et décider en toute connaissance de cause et dans le respect des législations en vigueur. Le module de formation doit élucider sur les obligations qui y découlent, les objectifs et les avantages de la gouvernance dans la gestion d'une collectivité.

Le module de formation et les différents supports pédagogiques sont actuellement conçus. Le module va être inscrit dans le catalogue de formation de l'INDDL et prêt à être diffusé dans un futur proche.

Intégration des principes de gouvernance dans le Plan National de Décentralisation Émergente (PNDE)

Il échet de rappeler que la lettre de politique de décentralisation émergente (LPDE) a été adoptée par la loi n° 2021-011 du 11 août 2021. La mise en œuvre de la LPDE repose sur le plan national de décentralisation émergente (PNDE). Ce plan a été conçu selon un processus de large consultation aussi bien au niveau central que local. Le PNDE a pour objectif principal de traduire les actions de la LPDE en un cadre opérationnel cohérent afin de se donner les gages pour une mise en œuvre efficace.

En effet, des assises régionales dans les 23 régions ont été organisées et un comité technique interministériel composé de tous les ministères a été mis en place pour s'assurer de la déclinaison des actions définies au niveau de chaque ministère.

Dans sa mission d'appui et de conseils aux institutions de la République, le CSI a contribué à l'élaboration du PNDE en sa qualité d'entité ressource, et ce, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

En effet, le CSI a participé à l'Assise tenue dans la Région d'Analamanga ainsi qu'à l'Assise Nationale. L'objectif d'intégrer les principes directeurs de la gouvernance, en l'occurrence, la transparence, la redevabilité, l'efficacité, l'efficience ainsi que l'État de droit est atteint pour le moment, car ces principes sont pris en compte dans la définition des actions du PNDE. L'ultime but est la mise en œuvre effective des actions définies. Pour une meilleure compréhension du contenu du PNDE, il s'avère nécessaire de donner un aperçu de son architecture.

Contribution à l'amélioration de la gouvernance foncière (Projet OIF)

La lettre de Politique Foncière 2015-2030 renforce et souligne la nécessité de « répondre à la demande massive en sécurisation foncière dans de brefs délais et à des coûts ajustés au contexte économique, par la formalisation des droits fonciers non écrits et par la sauvegarde et la régularisation des droits fonciers écrits ».

Étant essentiellement un pays à vocation agricole, la terre joue un rôle crucial pour Madagascar.

Depuis 2022 et, avec l'appui de l'OIF, le CSI et la Médiature, en tant que pilier d'intégrité, ont conjugué leurs efforts pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière à Madagascar. Des recommandations conjointes ont été émises face à la montée en flèche du nombre de doléances reçues par la Médiature, et ce, après la tenue du colloque national sur le foncier en 2023.

En 2023, en vue d'obtenir un résultat assez conséquent, marqué par une adhésion des parties prenantes par le biais d'échanges de bonnes pratiques, le CSI a estimé opportune la vulgarisation des recommandations émises à travers :

- une réunion de travail regroupant les départements concernés, notamment la Justice, les Domaines, la Décentralisation, l'Administration du territoire, le service Topographique, le BIANCO en vue d'obtenir l'aval de l'administration centrale avant les descentes au niveau local ;
- une étude des bonnes pratiques au niveau de la commune rurale d'Andriambilany, réputée par sa capacité à avoir un zéro litige foncier et être un modèle en matière de gouvernance locale ;
- des descentes au niveau de trois localités présentant des fréquences élevées de litiges fonciers à savoir Fianarantsoa, Toamasina, et Morondava.

Les difficultés de mise en œuvre des recommandations émises résident notamment dans :

- la non disponibilité et l'incompréhension des textes en vigueur sur la gestion foncière ;
- l'indisponibilité à temps des informations aux citoyens et aux responsables ;
- le manque de moyens matériels et humains dans les administrations ;
- le défaut de synergie d'actions et de fluidité dans les échanges d'informations entre les parties prenantes ;
- le défaut de transparence dans les activités et les coûts appliqués par les auxiliaires de justice : huissiers, notaires, avocats etc..

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS sur l'amélioration de la gouvernance foncière

- ➡ Traduire et vulgariser dans les meilleurs délais les lois et règlements en vigueur en malagasy avec obligation de rendre les décisions de justice en la matière en malagasy pour permettre une compréhension facile par les justiciables.
- ➡ Renforcer la communication entre les parties prenantes à travers la transparence et l'accès à l'information par les citoyens : porte ouverte, consultation gratuite, affichage, éducation à travers les médias, réunion de travail entre les acteurs de l'administration, enquête de satisfaction des usagers, communication des informations sur la gestion foncière.
- ➡ Digitaliser et interconnecter les Birao Ifoton'ny Fananantany (BIF) et les services des domaines.
- ➡ Assurer la standardisation du mode de calcul des frais de descente sur terrain pour être à la portée des justiciables.

Prévention et lutte contre la corruption basée sur le genre (Projet OIF)

La Déclaration politique de la session spéciale de l'Assemblée Générale extraordinaire des Nations Unies sur la corruption (l'UNGASS) en juin 2021, en son paragraphe 60, a exhorté les États parties à approfondir la compréhension des rapports entre genre et corruption, notamment sur la manière dont celle-ci peut affecter différemment les femmes et les hommes, et à continuer de promouvoir dans la législation, dans la définition des politiques, dans les recherches, dans les projets et programmes, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, selon leurs besoins et conformément aux principes fondamentaux de leur droit interne.

Les résultats des enquêtes menées sur le terrain par le BIANCO et Transparency International - Initiative Madagascar ont fait ressortir qu'une forme de corruption réclamant des faveurs sexuelles en contrepartie d'un service ou d'une décision favorable a fait surface. Cette forme de corruption sévit essentiellement dans le secteur éducatif au niveau secondaire et universitaire en contrepartie de la réussite aux examens et concours, mais aussi sur le marché du travail au stade de l'embauche, de la promotion dans le cadre professionnel, dans la sécurité de la carrière et également la crainte d'une mutation non souhaitée. Ainsi, en 2023, l'une des actions du CSI a été axée sur la dimension pénale de la corruption basée sur le genre. Ce projet du CSI a reçu l'appui de l'OIF.

Une campagne de sensibilisation sur la prévention et la LCC basée sur le genre dans les universités de Mahajanga, Toamasina, Fianarantsoa, Morondava et Toliary a été réalisée. La sensibilisation était axée sur le droit à l'éducation, le droit d'égal accès de tout citoyen aux services publics, le droit d'égal protection par la loi face à des atteintes à l'intégrité corporelle, aux mœurs, le droit de refuser et surtout le courage de dénoncer pour déraciner l'impunité.

Par ailleurs, à l'issue du concours national de SLAM visant à mobiliser les jeunes, Andriamanantena Fiderana Vatosoa en est sortie gagnante.



ANDRIAMANANTENA Fiderana Vatosoa, gagnante du concours de sensibilisation des jeunes sur la corruption sexuelle dans la catégorie SLAM



EXTRAIT DU SLAM GAGNANT

SAHIA MITOROKA NY KOLIKOLY ARA-NOFO

Aty ary ny maso...Sokafo ny sofina...
Tsy diso ny eritreritrao
Herisetra mamono ny lanja napetrakao ny fanaparany ny fahefany
Mandika sy mametaveta ny sata hijoroan'ny mahaolona avy hatrany
Ka torio...Hitsio de ... Ario...
Tsy ataontsika vitan'ny fifandraisan-tanana
Na Ariary io...Fa marary io
Satria tompoko...
herisetra mamono ny lanja napetrakao ny fanaparany ny fahefany
Mandika sy mametaveta ny sata hijoroan'ny mahaolona avy hatrany.
Ka misaotra anao sahadry, hahasahy hijoro
Miloloha fahamarinana
Mitoroka tsy ho akarapoky ny takalo ratsiny in-dray mihinana
Ka...Aoka handà...Aoka handre.....Aoka re...Aoka re.....
Aoka izay ...ny kolikoly ara-nofa!

ANDRIAMANANTENA Fiderana Vatosoa

Pour une répression dissuasive, la conception d'un avant-projet de loi sur la corruption basée sur le genre a été entreprise en vue de combler les lacunes du cadre juridique existant et de couvrir toutes les formes de corruption, comme requise par la CNUCC.

Pour ce faire, une démarche participative et inclusive a été adoptée. Le CSI a mis en place un groupe de travail multi-acteurs composé de praticiens qui œuvrent dans l'éducation, la prévention de la corruption basée sur le genre et l'application de la loi.

Ce groupe de travail est l'expérience d'un CCMA réussi. Les actions isolées méritent d'être coordonnées pour avoir plus d'efficacité et déboucher sur des résultats concrets.



Le cadre de concertation multi-acteurs est composé du Ministère de la justice – Direction des Droits Humains, des organes œuvrant dans les droits humains - CNIDH, HCDDDE, des organes du système anti-corruption : CSI, BIANCO, ARAI, SAMIFIN, des OSC : Transparency International Madagascar, ONG Tolotsoa.

Développement du Système National d'Intégrité (SNI) : descente sur terrain

Le SNI est composé de 12 piliers qui ont vocation à œuvrer pour la consolidation de l'État de droit, la gouvernance et les droits humains dans leur domaine d'intervention respectif. Pour ce faire, il convient de mobiliser tous les piliers afin de les responsabiliser pour faire avancer la gouvernance et la LCC.

Le concept du SNI crée un cercle vertueux où les différents intervenants sont responsables aussi bien dans l'accomplissement à bon escient de leurs missions que dans leurs interactions les uns envers les autres. Ces résultats permettront de contribuer à renforcer la confiance du public dans les institutions publiques et à promouvoir un environnement de gouvernance saine et responsable.

Pour l'année 2023, des rencontres bilatérales ont été réalisées avec l'Ordre des Experts-Comptables et Financiers de Madagascar (OECFM), les Organisations de la Société Civile (OSC), et les Médias représentés par l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM).

Ces rencontres ont permis d'identifier les rôles que peuvent jouer les piliers dans le développement du SNI ainsi que les axes de collaboration possibles.

a) Rencontre avec l'OECFM

- La rencontre avec le Président de l'OECFM et son staff a permis d'identifier des pistes de collaboration avec la commission « Éthique, déontologie et normes » pour le renforcement des valeurs et de l'intégrité ainsi que la promotion d'une gouvernance financière saine et transparente.
- Il en ressort également la nécessité de collaboration entre l'OECFM et les organes de contrôle, en l'occurrence, la Cour des comptes et l'Inspection Générale de l'État (IGE). Il importe de constater que les secteurs publics n'ont pas jusqu'ici eu recours aux experts comptables pour auditer leurs comptes.

b) Rencontre avec les OSC

Les OSC sont des acteurs importants de la gouvernance, en ce qu'elles peuvent influencer les décisions et les politiques publiques en exprimant les préférences et les intérêts de la population. Elles peuvent également contribuer à renforcer la participation citoyenne à l'instar des instances décisionnelles telles que le CSE-PAC.

Des rencontres ont été organisées avec les OSC œuvrant dans la LCC.

Parmi les activités proposées, celles qui ont répondu aux critères de sélection ci-après ont été priorisées :

- le cadrage par rapport à la CNUCC ;
- la pertinence par rapport au contexte ;
- et l'implication de tous.

Ci-après les activités correspondantes :

- L'explication des textes en vigueur aux citoyens avec un langage compréhensible et simplifié ;
- L'élaboration d'une charte sur la gouvernance des OSC ;
- Le renforcement des actions de plaidoyer sur les projets de loi sur l'accès universel à l'information à caractère public ;
- La poursuite des démarches initiées pour faire adhérer le pays au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) ;
- L'organisation d'une séance de réflexion avec les praticiens sur les dispositions légales relatives à la corruption sexuelle ;
- La mobilisation des établissements scolaires et universités pour adhérer au Pacte d'Intégrité Corporelle dans l'Éducation et l'Enseignement Supérieur (PICEES).

c) Rencontre avec l'OJM et renforcement de capacité des journalistes

La rencontre avec l'OJM a permis d'établir une collaboration étroite aboutissant à l'organisation de formations des journalistes dans les provinces en matière de gouvernance et de LCC.

Le rôle des médias dans la vie publique, en faveur du développement et de la participation citoyenne, notamment dans la promotion de la gouvernance et de la LCC est crucial. L'information est vitale pour élargir les espaces de la transparence et de l'intégrité. Des citoyens bien informés, conscients de leurs droits et disposés à les défendre forment un pilier du SNI.

Une population ignorante de ses droits et résignée constitue un terrain propice à la prolifération de la corruption. C'est dans cette optique que s'inscrit l'importance du rôle éducatif des médias et qui a poussé le CSI à procéder à leur renforcement de capacité à devenir de réels messagers pour véhiculer la promotion de la gouvernance et de l'intégrité. Cette initiative a contribué à concrétiser l'un des axes de la stratégie de communication du CSI intitulé « Discours de relations publiques ».

Pour ce faire, cent cinq journalistes venant de Mahajanga, Toamasina, Fianarantsoa, Antsiranana, Toliara et Antananarivo ont bénéficié des renforcements de capacité, dont les axes de mobilisation se sont articulés autour :

- du cadre juridique de la gouvernance et de la LCC au niveau national, régional et international ;
- des organes du SAC et leurs missions respectives ;
- des principes de gouvernance ;
- des rôles et responsabilités de chaque pilier du SNI dans la promotion de la gouvernance et l'intégrité

En guise de résultats de la tenue des séances de formation, quatre-vingt-seize articles sur la gouvernance et la LCC vont être publiés et porteront sur la sécurité routière, la corruption dans l'administration publique, la corruption sexuelle, les concours administratifs, le trafic des ressources naturelles et exploitation illicite et la corruption dans le secteur foncier.



PARTICIPANTS

105

JOURNALISTES
FORMÉS

Antananarivo -
Tuléar -
Antsiranana -
Fianarantsoa -
Toamasina -
Mahajanga -

55

TV, RADIOS &
PRESSES
ÉCRITES/
EN LIGNES



POINTS MARQUANTS

6

CHARTES
SIGNÉES

Engagement des
journalistes dans la
promotion de la
gouvernance et de
l'intégrité et LCC

APPUI AUX
PROJETS DE
REPORTAGE

Appui financier
demandé

APPUI
JURIDIQUE AUX
JOURNALISTES

Protection des
journalistes dans la
dénunciation des
actes de protection



ARTICLES

59

ARTICLES
PUBLIÉS EN
2023

sur le renforcement
de capacités des
journalistes

96

ARTICLES À
PUBLIER EN
2024

répondant aux principes
de BG et mettant en
exergue la LCC

Accueil > Archives

TRAFIC DE RESSOURCES - Les tortues radiata vendues à 5000 ariary l'unité

MiotiSoa Mare - Publié le Vendredi 29 septembre 2023

Quarante-sept tortues *Astrochelys radiata* étaient sur le point d'être commercialisées dans le district de Beloha, mercredi dernier. L'unité est proposée à la consommation à seulement 5000 ariary. Pas plus tard qu'il y a trois semaines, le 9 septembre dernier, cent quatre-vingt-dix-neuf carapaces de tortues étoilées et deux survivantes ont été découvertes dans le « fokontany » de Natomasy, dans la commune rurale de Tranovaho, et voilà que quarante-sept autres ont été encore appréhendées, mercredi dernier, dans le « fokontany » d'Andriamagnary Tagnantsoa, commune rurale de Mahene, toujours dans le district de Beloha, dans la région Androy. Les tortues étaient sur le point d'être commercialisées. « Quatre individus sur cinq ont été arrêtés suite à des informations émanant des communautés de base. Le cinquième a pu s'échapper. Ils ont transporté les tortues dans des sacs et à bicyclette. Ils ont fait croire qu'ils transportaient du manioc et des patates douces, mais des sources précises ont confirmé le trafic et ils ont été pris en flagrant délit de transport d'une quarantaine de tortues », explique la direction régionale de l'Environnement et du développement durable (DREDD) d'Androy. Les tortues étaient vivantes quand l'arrestation a eu lieu et elles ont toutes été relâchées dans la nature. Les quatre individus ont subi le « Dina », le pacte social convenu entre les communautés avant de rejoindre les bureaux de la gendarmerie de Beloha. Les prévenus dans l'affaire des tortues déjà mises en filet de viande affronteront le tribunal lundi prochain. Aux explications, les trafiquants seraient des voyageurs venus d'autres communes en quête d'activité génératrice de revenus. Les entités œuvrant dans la protection de ces ressources endémiques travaillent d'arrache-pied pour lutter contre le trafic. « Nous, avec les forces de l'ordre, le gestionnaire de l'aire protégée Madagascar National Park (MNP) d'Andohahelo et de Cap Sainte Marie, l'ONG Turtle Survival Alliance (TSA), le représentant du district, sommes descendus pour sensibiliser les communautés sur la valeur et l'importance de la lutte contre le trafic des tortues radiata. C'était il y a à peine une semaine. Les communautés locales sont convaincues et acceptent de suivre le plan d'actions de protection des ressources », ajoute encore la DREDD Androy.

Cerveau

Des sources locales avancent que les tortues sont, pour la plupart, destinées à la consommation. « L'unité est proposée à des consommateurs particuliers, des touristes ou à des hôtels, à 5000 ariary l'unité. Les revendeurs travaillent en cachette. Ils font du porte-à-porte et proposent la vente et vont même jusqu'à proposer de les cuisiner. Ils font parfois tout un chemin partant de Beloha, passant par Bekily et vont jusqu'à Fotadrevo, dans le district d'Ampahihy », rapportent les sources. Ce sont surtout les tortues adultes qui sont très prisées par les consommateurs. C'est également la période de sortie des *Astrochelys radiata* à Beloha et Tsihombe, lesquelles ne sont pas gardées dans des clôtures comme dans les autres districts comme Ambovombe ou encore dans la région Atsimo Andrefana. « Les tentatives d'exportation des tortues ne sont pas écartées car ces reptiles se vendent à un prix exorbitant en Asie », finissent les sources. Qui sont, alors, les cerveaux ? À suivre...

d) Rencontres régionales avec les piliers du SNI

L'objectif est de rechercher dans quelle mesure chaque pilier remplit effectivement les missions qui lui ont été dévolues par les textes en vigueur et sa capacité de jouer pleinement son rôle dans la promotion de la gouvernance et de l'intégrité. Ainsi, trois provinces ont pu bénéficier de ces ateliers de sensibilisation pour l'année 2023, à savoir : Mahajanga, Toamasina et Antsiranana.

La mobilisation et la responsabilisation de toutes les composantes de la société constituent un gage pour la réussite de la gouvernance et de la LCC à travers le partage d'expériences et la formulation de recommandations pour chaque pilier d'intégrité.



Journées de mobilisation

a) Journée Africaine de Lutte Contre la Corruption 2023

L'année 2023 a marqué les vingt ans de l'adoption de la CUAPLC ratifiée par Madagascar en 2004. Dans le cadre de la JALCC, une conférence débat ayant pour thème : « La CUAPLC, vingt ans après : réalisations et perspectives » a été organisée par le CSI en partenariat avec la Faculté de Droit et des Sciences Politiques (FDSP) de l'Université d'Antananarivo.

Cet événement majeur a vu la participation du SAC, de l'Université d'Antananarivo et des OSC. Cette édition a mis l'accent sur la conscientisation des jeunes étudiants sur la réalité du combat mené contre la corruption. La somme de l'expérience et de l'expertise des panélistes a permis de passer en revue les progrès et les perspectives de la LCC à Madagascar.

b) Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption 2023

En 2023, la JILCC a coïncidé avec le 20ème anniversaire de la CNUCC. Une occasion particulière ayant conduit le CSI à mener une sensibilisation autour des vingt ans de LCC. L'objectif principal de la communication de la JILCC 2023 a consisté à sensibiliser le grand public à la corruption et à ses conséquences à travers :

- des articles journalistiques et d'analyse traitant des sujets liés aux thématiques ;
- le recueil des perceptions, des attentes et des recommandations des citoyens en matière de LCC.



« Les 20 ans de la CNUCC : Unir le monde contre la corruption »

Tel est le thème de la Journée internationale de lutte contre la corruption 2023 (JILCC) célébrée le 9 Décembre.

La Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) ou Convention de Mérida est le premier et le seul instrument mondial anti-corruption juridiquement contraignant. Préoccupée par la gravité des problèmes et des menaces que représentent la corruption et d'autres formes de criminalité, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé d'adopter cet accord historique le 31 octobre 2003.

Cet outil est conçu pour prévenir et combattre différentes formes de corruption, telles que les pots-de-vin, le trafic d'influence, l'abus de pouvoir et toutes les formes de corruption dans les secteurs public et privé.

Vingt ans plus tard, 190 pays, dont Madagascar, célèbrent les efforts mondiaux de lutte contre la corruption et les progrès réalisés grâce aux efforts collectifs soutenus par la Convention tout en examinant les lacunes qui subsistent. Et conformément à l'article 63 de ladite Convention, une Conférence des États parties (CESP) a été instituée afin d'améliorer les capacités des États parties et signataires à atteindre les objectifs énoncés et renforcer leur coopération à cet effet, ainsi que pour promouvoir et examiner l'application de la CNUCC. Tous les deux ans, par le biais de cet organe décisionnel, tous les États qui ont ratifié la Convention adoptent des résolutions et des décisions.

20 ans de lutte contre la corruption pour Madagascar

Madagascar figure dans la liste des premiers pays à signer la CNUCC le 10 décembre 2003, et à la ratifier, le 22 septembre 2004. Au cours des 20 dernières années, le gouvernement malgache a respecté ses obligations anti-corruption en vertu de la Convention et a bénéficié des avantages de cette coopération internationale.

L'adhésion de Madagascar à la Convention des Nations Unies contre la corruption a permis l'élaboration des différentes stratégies de lutte contre la corruption adoptées et mises en œuvre depuis 2004. Ces différentes stratégies inspirées de la CNUCC et adaptées au contexte national ont préconisé la mise en place du cadre institutionnel et législatif existant et opérationnel. Parmi les grandes orientations de ces stratégies figurent la prévention, la détection et la répression de la corruption ainsi que la lutte contre la criminalité transnationale. L'importance de la lutte contre le blanchiment d'argent et du recouvrement des avoirs illicites sont également traduits à travers ces stratégies dans l'arsenal administratif et juridique malgasy.

Avec le soutien de



Axes d'intervention



PRÉVENTION



CRIMINALISATION



COOPÉRATION INTERNATIONALE



RECOURS EN JUSTICE



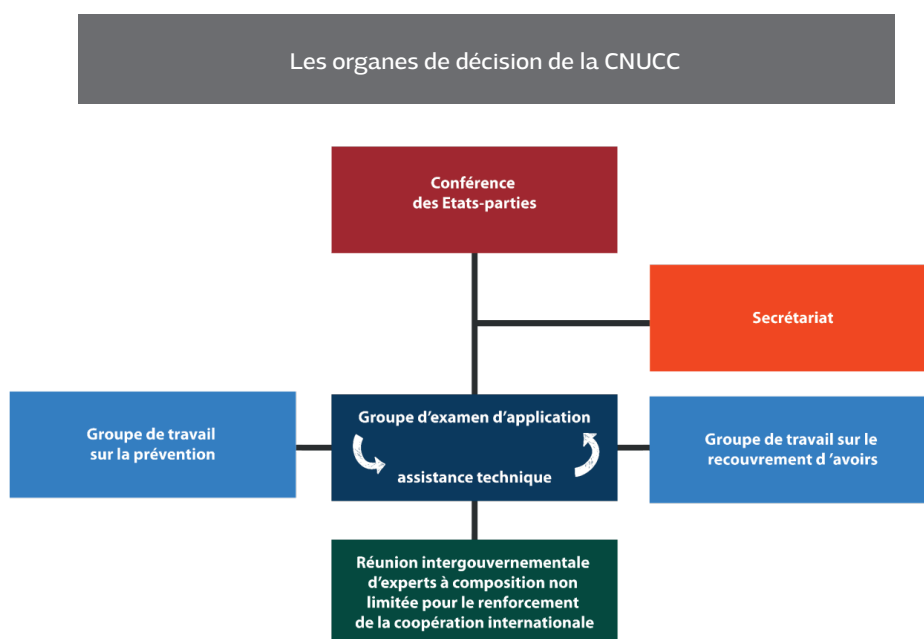
20 ANS DE LA CNUCC : UNISSONS LE MONDE CONTRE LA CORRUPTION



Dynamique collective du SAC

Participation aux sessions de groupes de travail de l'ONUDD

Le CSI a participé durant l'année 2023 aux diverses réunions organisées annuellement par l'ONUDD dans le cadre de la mise en œuvre de la CNUCC, notamment aux sessions des groupes de travail sur la prévention, l'examen de l'application de la CNUCC, le recouvrement des avoirs et la réunion d'experts sur la coopération internationale.



Source : <https://www.unodc.org/unodc/fr/corruption/COSP/conference-of-the-states-parties.html>

Ces groupes de travail et réunion d'experts se réunissent une à deux fois tous les ans dans l'objectif d'aider les États parties à mettre en œuvre la Convention, d'identifier les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées par les États parties dans la mise en œuvre et facilite la coopération internationale.

La participation du CSI aux sessions des groupes de travail de la CNUCC lui permet de mettre en œuvre de manière efficace sa mission d'évaluation et de conseils - recommandations au Système de LCC, à tout organisme public et privé en s'imprégnant des avis d'experts dans le cadre de débats thématiques et ses séances de travail avec l'ONUDD, des bonnes pratiques en matière de prévention dans le secteur public et le secteur privé, de détection (identification des bénéficiaires effectifs, etc), de répression, de LBC, de coopération internationale et de recouvrement des avoirs, en développant son réseautage avec les homologues des autres pays, etc.



Réunion des groupes de travail intergouvernemental dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) à Vienne.

Garantie d'indépendance opérationnelle du SAC

Un principe directeur qui distingue le système anti-corruption est le mode de sélection de ses dirigeants, et dans le cas des PAC, des juges et greffiers, et la fixation de la durée de leurs mandats. En 2023, le processus de recrutement des chefs de cour du PAC Antananarivo.

La dynamique collective des organes de LCC repose sur la collaboration, la coordination et le renforcement mutuel.

Afin de renforcer l'efficacité de leurs actions, d'améliorer la compréhension des défis et d'atteindre des résultats significatifs dans la LCC, les organes de LCC ont effectué des échanges d'informations régulières et des séances de renforcement de capacité. L'objectif final étant d'élaborer des stratégies globales et des plans d'action coordonnés.

Afin de coordonner les activités des organes du SAC, le CSI a participé à :

- Deux réunions du CSE-PAC et quatre représentations au comité de recrutement des magistrats, greffiers et personnel de la DCN PAC ;
- Cinq réunions du CNOC ;
- Une participation au High level mission de l'ESAAMLG à Madagascar ;
- Des réunions de coordination des organismes rattachés à la Présidence qui se tiennent tous les 2 mois ;
- Des réunions de préparation du 45ème Task force de l'ESAAMLG en vue du 9ème rapport de suivi de progrès de Madagascar ;
- Deux réunions de revue et/ou de consultation de la mission du FMI en 2023 en vue de la FEC.

Appui à la lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

Pour rappel, une nouvelle loi LBC-FT a été présentée en 2022 au gouvernement qui a décidé d'orienter les travaux techniques vers un amendement de la loi en vigueur. Ces travaux techniques auxquels le CSI a participé, ont continué en 2023 pour aboutir à l'adoption de la loi 2023-026 du 1er février 2024 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 2018-043 du 13 février 2019. Les modifications portent essentiellement sur le rajout ou l'amélioration de certaines définitions et notions telles que, le financement du terrorisme (FT) et l'intégration d'autres acteurs parmi les Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD), ...

Pour améliorer l'efficacité de la LBC-FT, Madagascar a procédé à la mise à jour de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR). Le rapport technique a été validé en novembre 2023 et sera soumis à la validation politique du gouvernement au premier trimestre 2024. La stratégie nationale de LBC-FT sera ajustée en conséquence.

Ces activités ont été menées de front avec le SAMIFIN et d'autres organes nationaux dont le CSI.

Avec l'appui du GIZ Madagascar en tant qu'agent d'exécution, le CSI a également facilité une formation ayant vu la participation de 27 agents publics d'organes d'application de la loi sur l'investigation financière et le recouvrement des avoirs. La formation a été délivrée par deux formateurs certifiés par BASEL INSTITUTE, issus du Bureau de prévention et de lutte contre la corruption (PCCB) de Tanzanie.

Approche sectorielle

Le CSI a apporté son appui au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) sur la vulgarisation du Guide d'éthique pour tous les organismes d'application des lois liées au commerce des espèces de faune et de flore de Madagascar.

La lutte contre le trafic d'espèces sauvages à Madagascar est une préoccupation importante en raison de la biodiversité unique de l'île.

Le marché transfrontalier met en danger les espèces les plus emblématiques alors que Madagascar qui, représente 5% de la biodiversité mondiale, fait partie des pays les plus touchés par ce fléau.

Avec l'adoption de la loi n°2005-018 du 17 Octobre 2005 sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages (loi CITES), Madagascar s'inscrit dans une perspective de lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages. La corruption, le trafic d'influence ou autres infractions semblables sont les armes qui facilitent le plus le commerce illégal des espèces sauvages à Madagascar. L'élaboration et la vulgarisation du guide d'éthique, une initiative de l'ONG TRAFFIC, en partenariat avec le Ministère de l'Environnement et le Développement Durable (MEDD) et le CSI, contribuera à promouvoir l'intégrité, l'honnêteté et le professionnalisme pour tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le commerce des espèces sauvages.

Le CSI a participé à la vulgarisation de ce guide d'éthique auprès de 2 sites (Taolagnaro et Maroantsetra) sur les cinq cibles prévues : Mahajanga, Ihosy, Toliara, Maroantsetra et Taolagnaro. Au total, une vingtaine de Professionnels du métier issu du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), Ministère de la Justice (MINJUS), le Centre de la Surveillance des Pêches (CSP), la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale ont bénéficié de la formation pour traiter le thème de l'éthique dans la lutte contre le commerce illicite de faune et de flore.

L'atelier de vulgarisation du guide sur le commerce illicite des espèces sauvages a été une occasion importante de réunir les parties prenantes engagées dans la lutte contre ce problème pressant et les discussions ont permis d'identifier des solutions prometteuses et des pistes d'action pour renforcer la protection de la faune et de la flore sauvages.

RÉCOMMANDATIONS

issues des formations



Intégration de la loi N° 2015-053 portant code de la pêche dans le guide ;



La mise en place d'un manuel de procédure commun



La conception d'un guide d'éthique de poche pour plus de praticabilité

Appui incontournable des PTF

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du CSI, les Partenaires Techniques et Financiers ont joué un rôle essentiel en contribuant à la promotion de la bonne gouvernance et à la LCC.

Projet financé par l'Agence de Coopération Allemande (GIZ) : 215 640 euros

Ce projet vise à renforcer les capacités du CSI dans ses missions d'appui, conseils et recommandations aux organes de LCC mais aussi aux institutions publiques et privées pour une compréhension commune des sujets en lien avec la bonne gouvernance et la LCC.

Le staff du CSI a pu développer son expertise.

Les acteurs du SAC ont été formés aux meilleures techniques et se sont familiarisés avec les expériences pertinentes de LCC au niveau international.

La stratégie de communication du CSI axée sur la pédagogie de la bonne gouvernance et la LCC a été mise en œuvre et la visibilité du SAC améliorée.

Grâce au soutien financier du Royaume de Norvège et de l'Allemagne, l'Agence de Coopération Allemande (GIZ) a financé :

- la formation à l'IACA, Vienne avec la participation des membres du SAC :
 - 13th International Anti-Corruption Summer Academy à l'IACA, du 10 au 16 juin 2023 ;
 - Face-to-face Anti-Corruption Training, du 11 au 13 octobre 2023, avec interprétation avec matériels de traduction ;
- le renforcement de capacité de l'équipe du CSI: formation en légistique, communication professionnelle, Excel avancé, power BI et management stratégique ;
- le renforcement de capacité des OPJ par l'équipe de l'ARAI ;
- le renforcement de capacité des magistrats du PAC et de la Cour de Cassation ;
- l'élaboration de stratégie de recouvrement des avoirs de l'ARAI par un consultant international ;
- le renforcement de capacité de l'équipe de SAMIFIN par des experts internationaux en « Financial Investigations and Asset Recovery Training program » ;
- la formation des journalistes couvrant les six (6) provinces ;
- la mise en œuvre de la Stratégie de communication ;
- la digitalisation du Centre de Documentation et d'Information (CDI) ;
- la sécurisation du site de conservation de l'ARAI à Mahajanga ;
- l'acquisition de matériels informatiques.

Projet financé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) : 9100 euros

L'OIF a apporté sa contribution à la concrétisation de :

- Ateliers de travail sur le secteur foncier ;
- Missions pour la mise en œuvre des recommandations sur le foncier ;
- Sensibilisation sur la lutte contre la corruption sexuelle ;
- Célébration de la JILCC 2023.

Projet financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : 6500 USD

Le PNUD a soutenu le CSI pour la réalisation de l'atelier de renforcement de capacité des acteurs du SIIGAC.



Au niveau mondial, les défis sont les mêmes !

Adoptée le 31 octobre 2003 par l'Assemblée Générale des Nations-Unies à New York, la CNUCC est signée par Madagascar à Merida, Mexique le 10 décembre 2003 et ratifiée en septembre 2004, faisant de Madagascar un des dix premiers pays à y adhérer. La dixième édition de la réunion biannuelle de la Conférence des États-Parties (CoSP 10 ou Conférence) à la CNUCC, entrée en vigueur le 10 décembre 2005, s'est tenu à Atlanta, Georgia, Etats-Unis d'Amérique, du 11 au 15 décembre 2023.

Comme pour beaucoup de pays, l'heure est au bilan des 20 ans de mise en œuvre de la CNUCC mais aussi à l'évolution.

Parmi les résolutions de la CoSP 10, La Déclaration d'Atlanta met l'accent sur la promotion de l'application du principe de responsabilité sous ses formes multiples dans la lutte contre la corruption. Comment tenir les corrompus et les facilitateurs de la corruption redevable ? Cela exige une transparence des bénéficiaires effectifs et une prise de responsabilité par l'État et par tous les acteurs dans les domaines qui les concernent (Banques, avocats, comptables, ...) pour une zéro tolérance à la corruption et dans la lutte contre l'impunité. Cela exige des États parties la prise de mesures pénales, civiles, financières et économiques ainsi qu'administratives pour un meilleur signalement, détection, répression et recouvrement des avoirs.

La CoSP10 a permis de:

- S'imprégner de la diversité d'approche de différents pays autour d'une même problématique ;
- Réfléchir sur l'approche de Madagascar et les raisons de ses limites ;
- Capitaliser les recommandations émises au cours de la dernière évaluation CNUCC ;
- Amorcer la préparation aux travaux de réflexion autour de la prochaine stratégie nationale, qui coïnciderait avec un nouveau mandat présidentiel ;
- Souder les équipes dirigeantes du SAC et du Ministère de la Justice ;
- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles du SAC ;
- Nouer des relations avec nos partenaires nationaux et internationaux, gouvernementaux et non-gouvernementaux ;
- Profiter des connaissances et expériences partagées lors de manifestations parallèles (side events) sur diverses thématiques d'actualités de la LCC (registre des bénéficiaires effectifs, l'intégrité dans les affaires, la corruption et les droits humains, le recouvrement des avoirs, les réseaux de coopération informelle, etc...)

LES ÉVOLUTIONS

dans la conduite de la lutte contre la corruption constatées à la COSP10

- ➡ Approche globale et inclusive de la LCC : la corruption est traitée de manière isolée mais avec ses liens avec la criminalité économique (exemple la fusion de la branche corruption et des crimes économiques de l'ONUDC), la criminalité transnationale, la lutte ne se focalise pas uniquement sur les acteurs étatiques mais également sur les acteurs non étatiques (secteur privé, société civile, jeunes, universitaires, etc) ;
- ➡ Approche axée sur plus de cohérence et de synergie (apprendre des autres mécanismes d'évaluation de la lutte contre la corruption de la lutte contre le blanchiment de capitaux et des droits humains¹⁰) ;
- ➡ Approche informelle et réseautage pour faciliter et accélérer la coopération internationale formelle (réseau GlobE pour les entraides judiciaires, enquêtes conjointes, ...) ;
- ➡ Approche pénale et non pénale et approche centrée sur les victimes de la corruption (l'approche pénale est souvent la seule privilégiée mais les procédures civiles et administratives de LCC sont moins exploitées qu'elles offrent des possibilités de réparation pour les victimes) ;
- ➡ Exploiter les données factuelles pour mieux lutter contre la corruption (Momentum de la mesure de la corruption) ;
- ➡ Intégration de l'approche genre dans la LCC ;
- ➡ Approche digitalisée de la LCC (digitalisation de toutes les opérations de détection, d'incrimination, de répression, de coopération internationale et de recouvrement des avoirs : registre de bénéficiaires effectifs,) ;
- ➡ Considérer les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise dans mesures de LCC ;
- ➡ Ressources et connaissances variées à exploiter (publications STAR, UNODC, GRACE, SHERLOCK, TRACK, etc.).

¹⁰ - Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO)
- Groupe d'action Financière (GAFI) et les 40 recommandations
- Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption de l'Organisation des Etats américains (OEA)
- Groupe de travail de l'Organisation et de développement économique sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales (OCDE)
- Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles Examen périodique universel des Nations Unies sur les droits humains



Participation de Madagascar à la dixième Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption (COSP 10) en Atlanta.

Enfin, cette Conférence a été une opportunité pour Madagascar de réaffirmer sa volonté de combattre ce fléau dans un cadre multilatéral et via le respect de ses engagements internationaux.

La CoSP 10 a également décidé de prolonger la durée du 2nd cycle d'examen de la CNUCC en juin 2026. Rappelons que Madagascar figure parmi les pays qui doit actuellement procéder à l'examen du 2nd cycle de la CNUCC portant sur les mesures préventive (chapitre II) et Recouvrement des avoirs (Chapitre 5). Cette évaluation exige la mobilisation et l'implication de tous les acteurs directs et indirects dans la collecte et l'analyse des données afférentes aux deux domaines pour identifier les réalisations et leurs effets sur la LCC, les bonnes pratiques, les enseignements tirés de l'expérience, les besoins en assistance technique pour se conformer davantage aux engagements pris dans le cadre de la CNUCC.

La 11ème session de la Conférence des États-parties à la CNUCC se tiendra en 2025 au Qatar.

Amélioration de la visibilité du CSI à travers la mise en œuvre de la stratégie de communication

Le CSI a déployé sa stratégie de communication afin d'accroître sa visibilité et sa notoriété auprès du grand public. Il a rénové sa charte graphique afin de moderniser son image et de renforcer son impact visuel. A cela s'ajoute de nombreuses actions de communication, notamment en lançant une nouvelle campagne et en organisant des ateliers et des conférences. L'institution a également produit divers supports de communication, tels que des brochures, des affiches et des spots radio et TV. De plus, le CSI a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux afin d'être plus accessible au grand public.

En plus de ses actions de communication, le CSI a également apporté son appui et son accompagnement aux institutions et organisations engagées dans la lutte contre la corruption.

Le CSI est déterminé à poursuivre ses efforts en termes de communication pour renforcer l'intégrité et lutter contre la corruption à Madagascar.

04

Capital humain : maîtrise de la technicité

Une lutte efficace contre la corruption nécessite une professionnalisation des acteurs du métier. La formation doit être continue et soutenue, vu l'évolution de la technologie et de l'utilisation des nouveaux outils de communication par les criminels et de la globalisation du crime.

Grâce au soutien financier du Royaume de Norvège et de l'Allemagne, à travers un projet géré par la GIZ, le personnel du CSI ainsi que les autres organes du SAC ont bénéficié de renforcements de capacités dans divers domaines.

Ci-dessous les formations organisées en 2023 :



Formation sur la lutte Contre la corruption à l'ICA

Laxenburg Autriche du 10 au 16 Juin 2023 et du 11 au 13 octobre 2023:

L'objectif de la formation était de favoriser la participation à des échanges internationaux à travers un programme qui se veut interdisciplinaire, intensif, abordant les tendances et les pratiques mondiales de la lutte contre la corruption, tout en encourageant une culture de réflexion chez les praticiens.

Les participants à la formation sont exclusivement les membres du SAC. Lors de la première session, quatre personnes ont bénéficié de la formation, comprenant deux représentants du CSI, un représentant du SAMIFIN et un représentant de l'ARAI. Pour la deuxième session, six personnes ont pris part, dont deux représentants du CSI, un représentant du SAMIFIN, un représentant de l'ARAI et deux représentants du PAC.



Formation en légistique à l'ENMG

du 24 au 26 juillet 2023

Le personnel du CSI a suivi cette formation en légistique afin de renforcer ses compétences dans la rédaction de projets de textes normatifs, qu'il s'agisse de lois ou de textes réglementaires. Dispensée par l'ENMG, cette formation a été assurée par des formateurs de renom, ayant déjà occupé des postes stratégiques au niveau national, parmi lesquels figuraient deux anciens ministres, Garde des Sceaux.



Formation des officiers de la police judiciaire du ressort d'Antananarivo en matière de recouvrement des avoirs illicites

du 14 au 15 septembre 2023

Dans le but de renforcer les compétences du personnel du CSI dans la création et la manipulation de tableaux et d'objets graphiques, ainsi que dans la maîtrise de la préparation, de l'organisation et du contrôle des données pour faciliter l'analyse sous Excel, une formation avancée en Excel et en Power BI a été dispensée.



Formation en Excel avancée et en power BI

du 04 au 05 octobre et du 24 au 25 octobre 2023

Dans le but de renforcer les compétences du personnel du CSI dans la création et la manipulation de tableaux et d'objets graphiques, ainsi que dans la maîtrise de la préparation, de l'organisation et du contrôle des données pour faciliter l'analyse sous Excel, une formation avancée en Excel et en Power BI a été dispensée.



Formation en Management stratégique par l'INSCAE

du 16 au 18 octobre 2023

Le personnel du CSI a suivi une formation en Management stratégique dispensée par l'INSCAE, financée par la GIZ. Cette initiative visait à renforcer la performance opérationnelle du CSI dans ses missions d'appui, de conseil et de recommandations en matière de LCC et de promotion de la bonne gouvernance.

Formation en investigation financière par Basel Institute et PCCB Tanzanie

du 16 au 20 octobre 2023

Une formation en investigation financière dispensée par le Basel Institute et le PCCB Tanzanie a été organisée à Madagascar. Vingt-neuf membres du SAMIFIN ont bénéficié de cette formation. Les objectifs étaient de maîtriser les techniques d'investigation financière pour recueillir des preuves dans le cadre d'enquêtes sur la corruption et le blanchiment d'argent, d'analyser et d'utiliser les preuves obtenues pour obtenir des condamnations, ainsi que de retracer et d'identifier les biens acquis illégalement, afin de les bloquer.



Formation des magistrats des pôles anti-corruption et de la cour de cassation en matière de procédures budgétaires des communes

du 17 au 19 octobre 2023

Le CSI a organisé cette formation avec le soutien financier de la GIZ. Son objectif était d'améliorer la compréhension des magistrats sur la distinction entre la responsabilité pénale et la responsabilité administrative-professionnelle de chaque acteur budgétaire au niveau de la Commune. Vingt personnes issues des PAC et de la Cour de Cassation ont bénéficié de cette formation.



Formation en communication professionnelle (Talking heads) par l'ISCAM

du 26 au 27 octobre 2023

La formation vise à doter les participants des compétences nécessaires pour devenir des communicateurs compétents, aptes à prospérer dans les environnements professionnels variés et interculturels en utilisant les compétences linguistiques adaptées.



Global conference on harnessing data to improve corruption measurement Measuring Corruption, Catalyzing Change?

Organisée par l'UNODC, le PNUD, l'OCDE et l'IACA, du 31 août – 1er septembre 2023 à Vienne, la conférence a rassemblé des décideurs politiques, des scientifiques, des praticiens et des experts des gouvernements, de la société civile et du monde universitaire, pour offrir un forum d'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques en matière de mesure de la corruption et de l'impact des mesures anti-corruption.

Il a été souligné lors de la conférence que « mesurer la corruption est essentiel pour comprendre ses causes, ses conséquences et ses tendances, ainsi que pour concevoir et évaluer des réponses efficaces. En développant des indicateurs et des données fiables et comparables, nous pouvons améliorer la transparence, la responsabilité et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes dans la lutte contre la corruption ».

Grâce à des panels interactifs, des experts ont discuté de sujets tels que le développement d'un cadre statistique des Nations Unies pour mesurer la corruption, les approches de mesure centrées sur l'utilisateur ou l'utilisation de la technologie dans la collecte, l'analyse et l'utilisation des données.

Le CSI, ayant conçu la mesure nationale de la corruption, a participé à cette conférence de manière virtuelle. Cela a débouché à l'organisation d'une vidéo conférence avec l'équipe de la branche statistique et analyse de l'UNODC pour identifier les pistes de partenariat aux fins : d'accompagner le CSI dans sa mission d'évaluation et d'harmoniser le cadre d'indicateurs de la LCC à Madagascar avec le cadre statistiques de l'UNODC pour mesurer la corruption.

05

Nouveau siège du CSI

Vingt ans à la Villa Analamanga

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret n°2002-1128 du 30 septembre 2002 portant création du Conseil Supérieur de Lutte Contre la Corruption (CSLCC), la Présidence de la République de l'époque a alloué en 2003 un bâtiment, initialement conçu comme logement, pour servir de siège au CSLCC, par la décision n°37-MEFB/SGFB/DGDP/3 du 30 juillet 2003. La « Villa Analamanga » à Antaninarenina, est construite sur la propriété connue sous le nom d'« Hôtel du Trésorier Général ».

En 2006, le CSLCC a changé d'appellation et a été transformé en Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) suite à l'adoption du Décret n°2006-207 du 21 mars 2006. Depuis lors, c'était ces locaux précédemment occupés par le CSLCC qui ont été utilisés par le CSI.

Vers une extension de la Banque Centrale

Dans le cadre d'un projet d'extension de son siège, la BFM comptait acquérir les locaux occupés par le CSI. Le 28 juin 2023, le Conseil des Ministres a approuvé l'opération et a indiqué comme suit :



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION DU CONSEIL DES MINISTRES

du 28 juin 2023

« Le Conseil des Ministres a approuvé l'opération de transfert de propriété d'un Immeuble appartenant au Ministère de l'Economie et des Finances sis à Antaninarenina à Banky Foiben'iMadagasikara (BFM). Cette propriété est celle appelée «HOTEL DU TRÉSORIER GÉNÉRAL» utilisée actuellement par le CSI à Antaninarenina. Les bureaux du BFM font l'objet d'extension car les bureaux actuels ne suffisent plus, il sera plus facile d'effectuer les travaux d'extension en utilisant le bâtiment «Hôtel du trésorier général» qui jouxte les bureaux du BFM actuel. Un autre lieu est déjà disponible pour le CSI à Andohatapenaka. Il est à noter qu'il existe un projet pour rassembler tous les dispositifs anti-corruption (CSI, BIANCO, SAMIFIN, ARAI, voire PAC) en ce seul lieu et le Président de la République a donné des instructions lors du Conseil des Ministres pour la réalisation de ce projet en aménageant les différents bureaux à Andohatapenaka. »

Ces différents bureaux se trouvent dans l'enceinte SEIMAD ANDOHATEPENAKA jouxtant les locaux de l'ARTEC.

Les démarches pour la réalisation et le financement de cet ambitieux projet devront ainsi s'intensifier afin de pouvoir mettre en application les engagements de l'État Malagasy dans la communication sus- mentionnée.



Signature de convention pour la mise à disposition de nouveaux locaux pour le CSI entre CSI - MNDPT - BFM et ARTEC



Locaux provisoires

Une convention a été signée entre le MNDPT, l'ARTEC, la BFM et le CSI pour la mise à disposition de locaux destinés à abriter le bureau du CSI le 21 septembre 2023. Par ailleurs, il est prévu d'aménager des locaux définitifs dans un bâtiment en face de l'ARTEC.

RÉSUMÉ DE LA CONVENTION de mise à disposition de locaux

Afin de permettre le commencement des travaux de la BFM en 2024 et de reloger le CSI de se reloger, l'ARTEC, qui est placée sous la tutelle du MNDPT, a été sollicité pour la mise à disposition d'un plateau d'une surface d'environ 550 m² dans son immeuble sis à Andohatapenaka. Le plateau étant non aménagé, l'approche adoptée, considérée gagnant-gagnant, prévoyait l'investissement par le BFM dans l'aménagement des locaux, que le CSI utilisera temporairement et que l'ARTEC héritera par la suite. Au lieu de payer une location temporaire ailleurs, l'investissement laissera un acquis pour une entité étatique qu'est l'ARTEC.

Cette occupation est consentie et acceptée pour une durée de deux (2) ans à compter de sa signature. La BFM s'est engagée à effectuer tous les travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'amélioration préalables répondant aux besoins du CSI pour mener à bien sa mission pour un montant total de cinq cent millions d'Ariary (500 000 000 Ariary).

La convention comporte deux annexes :

- L'annexe 1 détaille l'état des lieux du plateau de 550m² situé au deuxième étage de l'immeuble de l'ARTEC à l'adresse Lot IVL 41 Ter B à Andohatapenaka.
- L'annexe 2 énumère les travaux d'aménagement.

Dans le cadre de la concrétisation de cette convention de partenariat, le CSI a inauguré ses nouveaux locaux au sein du bâtiment ARTEC le 15 février 2024. Ainsi, le CSI occupera pour une durée de deux ans le deuxième étage de ce bâtiment.



Les nouveaux locaux du CSI comprennent :

- 02 bureaux individuels :
 - 01 bureau pour la Présidente ;
 - 01 bureau pour le Secrétaire Exécutif.
- 06 bureaux individuels: les 04 Directeurs et les 02 membres du Cabinet ;
- 04 bureaux en open space pour les équipes de chaque Direction ;
- 01 salle de réunion ;
- 01 salle technique ;
- 01 salle d'archive ;
- 03 magasins de stockages et 01 salle d'archive ;
- 01 cuisine et 01 salle de pause ;
- Toilettes Homme/Femme.

06

Réalisations financières

Nouvelles acquisitions

Par le biais du financement de la GIZ, le CSI s'est doté en matériels informatiques :

10

**ORDINATEURS
PORTABLES**

dont un de la marque
Apple : «Mac Book Pro»

4

**CLAVIERS POUR
TABLETTES**

de la marque
Surface pro

Crédits du budget général

Budget alloué

Le budget alloué par le Gouvernement Malagasy a enregistré une légère augmentation en 2023 par rapport à 2022, notamment en termes de crédit de fonctionnement.

En 2023, le CSI n'a pas bénéficié de crédit d'investissement.

RUBRIQUES	2022	2023	VARIATION
INDEMNITÉS	797 940 000	797 940 000	0%
BIENS ET SERVICES	518 694 000	538 694 000	4%
TRANSFERTS	20 515 000	20 515 000	0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 337 149 000	1 357 149 000	1%
TOTAL PIP	600 000 000	0	-100%
TOTAL GÉNÉRAL	1 937 149 000	1 357 149 000	-30%

En effet, la demande de Programme d'Investissement Public (PIP) du CSI pour l'année 2023 était centrée sur l'acquisition de son nouveau siège. Cependant, elle n'a pas été retenue, car la Banque Centrale (BFM) fournira temporairement de nouveaux locaux.

Dépenses engagées

Les dépenses engagées par le CSI sont représentées comme suit pour l'année 2022 :

RUBRIQUES	BUDGET INTIAL	BUDGET MODIFIE	DÉPENSES ENGAGÉES	VARIATION
INDEMNITÉS	797 940 000,00	797 940 000,00	795 996 000,00	99%
BIENS ET SERVICES	518 694 000,0	538 694 000,00	529 105 544,02	98%
TRANSFERTS	20 515 000,00	20 515 000,00	20 513 003,00	99%
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 337 149 000,00	1 357 149 000,00	1 345 614 547,02	99%
TOTAL PIP	0	0	0	0%
TOTAL GÉNÉRAL	1 337 149 000,00	1 357 149 000,00	1 345 614 547,02	99%

Le CSI a atteint un taux d'exécution de 99% au cours de l'exercice budgétaire 2023 pour le financement du RPI.

Partenariat avec les PTF

Partenariat avec GIZ

RUBRIQUES	EN EURO	EN ARIARY
ACHAT DE PRESTATION DES SERVICES EXTERNES	107 362,21	5 089 803,14
ACHAT DE PRESTATION DES SERVICES EXTERNES	40 455,78	1 924 756,20
ACHAT MATÉRIELS ET D'ÉQUIPEMENTS	15 405,23	7 290 000,00
AUTRES FRAIS/ CONSOMMABLES	3 515,51	10 737 380,14
TOTAL	166 738,73	784 041 939,48

Partenariat avec OIF

RUBRIQUES	EN EURO	EN ARIARY
INDEMNITÉS	1 188,22	5 089 803,14
ACHAT DIVERS	3 736,87	1 924 756,20
TRANSPORT	672,58	7 290 000,00
COMMUNICATION ET MÉDIA	2 775,55	10 737 380,14
CHARGES FINANCIÈRES	32,28	784 041 939,48
TOTAL	8 405,51	37 492 261,72

Partenariat avec PNUD

TOTAL DÉPENSES 6 500 USD (29 802 500 ARIRAY)

Tableau récapitulatif

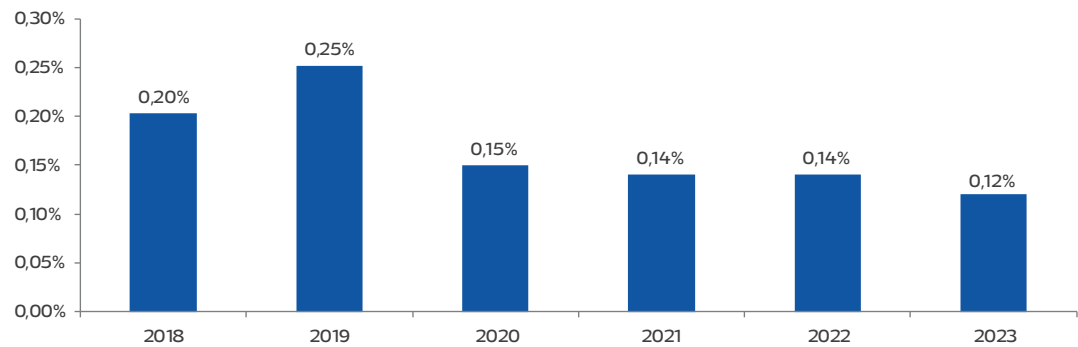
PTF	MONTANT EN ARIARY
GIZ	784 041 939,48
OIF	37 492 261,72
PNUD	29 802 500,00
TOTAL	851 336 701,20

Financement des organes de lutte contre la corruption

Montants en milliards d'Ariary								
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% évolution 2023-2024
	LFR	LFR	LFR	LFR	LFR	LFI	LFI	
CSI	1,51	1,4	1,71	1,39	1,94	1,34	1,34	0,56%
BIANCO	8,36	12,78	8,73	8,73	8,73	7,43	6,73	-9,45%
SAMIFIN	2,42	4,83	1,94	1,94	2,57	3,03	3,41	12,42%
PAC	2,63	3,93	3,59	3,38	4,71	4,28	4,65	8,65%
ARAI	-	-	-	-	1,49	2,49	2,41	-3,06%
Total SAC (I)	14,92	22,93	15,97	15,45	19,43	18,56	18,54	-0,13%
Total Dépenses BGE (II)	7404	9127	10950	11026	14393	15384	17907	16,40%
Apport national au financement des organes SAC : Rapport entre (I)/(II)	0,20%	0,25%	0,15%	0,14%	0,14%	0,12%	0,10%	

Source LFI et LFR

Figure 17 Part de budget alloué aux organes de lutte contre la corruption par rapport aux dépenses du Budget Général de l'Etat



Source: LFI et LFR

Au titre de l’année 2023, des efforts ont été déployés par l’État, à travers l’octroi de crédits complémentaires, pour équiper l’ARAI et appuyer le SAMIFIN. De 2023 à 2024, le budget alloué aux organes du système anti-corruption n’a quasiment pas changé. Cependant, le taux du budget alloué aux organes de LCC par rapport aux dépenses du budget général de l’État a connu une baisse passant de 0,12% à 0,10%. Le budget du BIANCO a presque diminué de moitié de 2019 à 2024 allant de 12,78 milliards à 6,73 milliards d’Ariary avec une diminution de presque 47,36%. La SNLCC a fixé l’objectif de 0,3% pour soutenir d’une manière effective les organes de LCC dans leurs missions respectives.

Contributions non négligeables des PTF en complément du budget de l'Etat

L’appui financier des PTF aux organes de LCC a permis de prendre en charge certaines activités non couvertes par l’Etat. A titre d’illustration, ces financements représentent presque l’équivalent du budget alloué par l’Etat pour le CSI en 2023. Ils concernent essentiellement les activités permettant de renforcer les capacités institutionnelles et stratégiques des organes de LCC et les expertises de leurs agents (les typologies d’appui : assistance technique, formations, élaboration de stratégie, dotation de matériels roulants et matériels informatique etc.)

Recommandations

Dans le cadre de sa mission d'appui, de conseils et de recommandations, le CSI invite les responsables concernés à prendre les mesures nécessaires suivantes :

- Accroître les ratios budgétaires alloués à la lutte contre la corruption pour une meilleure conformité et efficacité des actions entreprises. En plus des organes de LCC, les structures internes de LCC (Directions, services, divisions, cellules, ...) doivent disposer de budget suffisant pour leur permettre de mettre en œuvre efficacement les politiques internes de LCC et autres plans d'actions ;
- Revoir la nécessité d'une mise en accusation par le Parlement pour une répression effective auprès de la Haute Cour de Justice. A l'instar de la Cour de Justice française où le pouvoir de poursuite revient au Procureur général près de la Cour de Cassation qui peut déclencher la poursuite dès réception de la plainte ;
- Soutenir la formation continue et la professionnalisation des agents de LCC, notamment la dispense effective des formations sur la gouvernance publique aux acteurs locaux ;
- Respecter les engagements internationaux et prendre les mesures nécessaires pour :
 - Assurer l'incrimination et la répression des nouvelles formes de corruption pour qu'elles n'échappent pas à la loi et être en cohérence avec les évolutions sur le plan international ;
 - Poursuivre la mise en place des PAC et des structures régionales du BIANCO et de l'ARAI ;
 - Supprimer les immunités et privilèges pour les infractions de corruption et assimilées, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme quelle que soit la qualité de l'auteur ;
 - Adopter le projet de texte sur la gestion dynamique des déclarations de patrimoine ;
 - Rendre effective les enquêtes patrimoniales afin de permettre le recouvrement des avoirs illicites.

Perspectives pour 2024

Conception de la nouvelle SNLCC

La Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) de 2015-2025 entre dans sa dernière année de mise en œuvre. Suivant la communication en Conseil des Ministres en date du 7 février 2024, le processus d'élaboration de la prochaine SNLCC est officiellement lancé. Pour coordonner la démarche, un Comité de pilotage a été mis en place suivant l'arrêté n° 920-2024 du 1er Mars 2024. En tenant compte des orientations du guide pratique d'élaboration et de mise en œuvre des SNLCC établi par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Comité de pilotage a approuvé, lors de sa première réunion, que la démarche d'élaboration de la SNLCC se déclinera en trois (03) phases complémentaires et itératives :

- Analyse de la situation, à travers un état des lieux de la corruption et des mesures prises ;
- Concertations régionales pour l'identification des actions prioritaires à mettre en œuvre ;
- Finalisation et validation du document de stratégie avec un plan de mise en œuvre et un plan de suivi-évaluation.

Pour une meilleure cohérence, il est important d'aligner la SNLCC avec la Politique Générale de l'État. En outre, l'ensemble du processus se fera suivant une démarche participative et inclusive, avec l'appui d'experts internationaux et nationaux et le soutien de partenaires techniques et financiers, qui permettra d'apporter les ajustements idoines, plus proches de la réalité, pour répondre efficacement aux attentes de toutes les parties prenantes dans l'élaboration de la prochaine SNLCC.

Siège définitif du CSI

Le CSI occupe actuellement, et pour une durée de 2 ans, le bâtiment de l'ARTEC grâce à la concrétisation du fructueux partenariat établi avec le MNDPT, l'ARTEC et Banky Foiben'i Madagasikara (BFM).

A partir de cette année 2024, le CSI va s'atteler à la mise en œuvre de la décision du Conseil des Ministres en date du 28 juin 2023 relative à la construction d'un immeuble destiné à accueillir conjointement les nouveaux locaux du CSI, de l'ARAI et de l'IGE.

La réalisation de ce projet sera un signal fort quant à l'engagement de toutes les parties prenantes dans le renforcement de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Il pourra ainsi servir de témoin dans la manifestation sans équivoque de la volonté politique réelle de venir à bout du fléau de la corruption à Madagascar.

Recrutement du nouveau Directeur Général du Bianco

Ayant commencé au mois de juillet 2019, le mandat de cinq ans non renouvelable du Directeur Général du Bianco en exercice arrive à son terme en juillet 2024. Le lancement du processus de remplacement prévu par les dispositions de l'article 42 alinéa 4 de la loi n°2016-020 sur la LCC sera entamé cette année.

Pour rappel, l'article 41 alinéa 2 de la même loi précise que le CSI initie le recrutement des Directeurs généraux du BIANCO, du SAMIFIN, de l'ARAI et celui du Coordonateur National des PACs. L'article 8 du décret n°2020-013 du 15 janvier 2020 portant réorganisation du BIANCO stipule, quant à lui, que la procédure de recrutement se fait sur la base d'un appel à candidature ouvert qui doit intervenir dans un délai de trois mois avant l'expiration du mandat du Directeur Général sortant.

Recrutement des membres du PAC de Mahajanga

En application des dispositions légales sur les PAC, le mandat des membres du PAC de Mahajanga expirera cette année et requiert le lancement du processus de recrutement.

En guise de rappel, un Comité de Suivi et d'Évaluation a été institué par la loi sur les PACs pour garantir leur bon fonctionnement. L'article 39 nouveau de la loi 2021.015 du 5 août 2021 modifiant, complétant et abrogeant certaines dispositions de la loi 2016.021 du 22 août 2016 sur les PACs, fixe sa composition et stipule que « Le Comité de Suivi Évaluation des PACs est un Comité mixte, composé du Garde des Sceaux Ministre de la Justice, du Premier Président près la Cour Suprême, du Procureur Général près la Cour Suprême, du Président du CSI et d'un représentant d'une OSC en charge de la LCC... »

L'article 40 de la loi sur les PAC ajoute que le Comité de Suivi et d'Évaluation désigne dans ces entités un comité de recrutement, chargé de la pré-sélection des magistrats et greffiers des PAC.

Stratégie de communication

Le CSI se projette vers l'année 2024 avec une stratégie visant à renforcer son impact et contribuer à la promotion de la bonne gouvernance et de l'intégrité à Madagascar. Le renforcement de la présence digitale consitue un axe majeur de la stratégie du CSI en 2024. Le lancement d'un nouveau site web, la production et la diffusion de vidéos de sensibilisation ainsi que l'animation des réseaux sociaux figurent dans la liste des activités à entreprendre. Et cela toujours dans l'objectif de promouvoir ses missions et de partager des messages clairs.

Conclusion

L'année 2023 a été une année charnière pour le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI). L'institution s'est appuyée sur les acquis des années précédentes en ouvrant de nouvelles perspectives.

Le CSI a réalisé des progrès significatifs dans l'accomplissement de sa mission, notamment :

- En renforçant le système de lutte contre la corruption par l'organisation de sessions de formations nationales et internationales au profit des entités et des acteurs du SAC et en initiant la première stratégie de recouvrement des avoirs ;
- En garantissant l'indépendance opérationnelle des organes anti-corruption ;
- En exerçant son rôle d'appui et de conseils au système anti-corruption en émettant des conseils et recommandations aux institutions de la république et à tout organisme public et privé ;
- En développant le SNI en s'adressant aux piliers membres et en échangeant directement avec les responsables des piliers au niveau local.

Le CSI est déterminé à poursuivre ses efforts en 2024 et au-delà en se focalisant sur la prochaine stratégie de lutte contre la corruption et sur la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de communication élaborée en 2023.

Le CSI est convaincu que la lutte contre la corruption est une condition essentielle pour le développement de Madagascar et s'engage à œuvrer pour un Madagascar plus juste et plus prospère, où la corruption ne puisse plus constituer un obstacle au progrès.



2^{ème} ETAGE - ENTREE B
IMMEUBLE ARTEC
ANDOHATAPENAKA
-
BP 873 ANTANANARIVO 101
MADAGASCAR
-
CONTACT@CSI.GOV.MG

WWW.CSI.GOV.MG
FACEBOOK: /CSIMADA - TWITTER: @CSIMADAGASCAR